

VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION®

CONTRAT DE PROJET
2021-2025



VERDUN



Document réalisé avec les partenaires Forêt d'Exception® Verdun

Rédaction : Anaël Hillard, ONF

• Index alphabétique des sigles

ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
AERM	Agence de l'eau Rhin-Meuse
ASCB	Association pour la sauvegarde du champ de bataille
ASPTT	Association sportive des postes, télégraphes et téléphones
CAGV	Communauté d'agglomération du grand Verdun
CENL	Conservatoire des espaces naturels Lorrain
CDT	Comité départemental du tourisme
CD55	Conseil départemental de la Meuse
CNO	Comité national d'orientation Forêt d'Exception®
COFOR	Communes forestières
COFIL	Comité de pilotage
CP	Contrat de projet
CPEPESC	Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères
CR GE	Conseil régional Grand Est
CRPF	Centre régional de la propriété forestière
CT	Commission technique
DDT	Direction départementale du territoire
DHDA	Des Hommes et des arbres
DOCOB	Document d'objectifs
DPMA	Direction des patrimoines, de la mémoire et des archives
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
ENS	Espace naturel sensible
EPCC	Établissement public de coopération culturelle
FD	Forêt domaniale
FE	Forêt d'Exception®
FEDER	Fonds européen de développement régional
FDC	Fédération départementale de la chasse
FNE	France nature environnement
FFR	Fédération française de randonnée
INRAE	Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
LIDAR	Light Detection And Ranging
MAA	Ministère de l'agriculture et de l'alimentation
MNE	Meuse nature environnement
MTES	Ministère de la transition énergétique et solidaire
OFB	Office français de la biodiversité
ONAC	Office national des anciens combattants
ONF	Office national des forêts
OT	Office du tourisme
PMR	Personne à mobilité réduite
RBI	Réserve biologique intégrale
SIG	Système d'information géographique
SRADETT	Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
TVB	Trame verte et bleue
UNC	Union nationale des combattants
UT	Unité territoriale

● Sommaire

1. PRÉAMBULE	<i>p. 3</i>
2. LA DÉMARCHE FORÊT D'EXCEPTION®	<i>p. 5</i>
2.1. Cadre national du label	<i>p. 5</i>
2.2. Le projet Verdun, Forêt d'Exception®	<i>p. 6</i>
2.2.1. Contexte de la forêt domaniale de Verdun	<i>p. 6</i>
2.2.2. Historique de la démarche	<i>p. 7</i>
2.2.3. Les instances de gouvernance du label	<i>p. 8</i>
2.3. La crise scolyte en Forêt d'Exception® de Verdun	<i>p. 9</i>
2.4. Forêt d'Exception®, un label à associer aux autres démarches du territoire	<i>p. 10</i>
2.4.1. L'aménagement de la forêt domaniale de Verdun	<i>p. 10</i>
2.4.2. Natura 2000	<i>p. 12</i>
2.4.3. Le projet « Des Hommes et des arbres »	<i>p. 12</i>
3. LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DU PROJET	<i>p. 13</i>
4. CADRE DU CONTRAT DE PROJET 2021-2025	<i>p. 14</i>
5. LISTE DES ACTIONS PROGRAMMÉES	<i>p. 15</i>
6. SIGNATURES	<i>p. 17</i>
7. CONCLUSION	<i>p. 19</i>
8. ANNEXES	<i>p. 20</i>
Annexe 1 : composition du COPIL actualisée	<i>p. 21</i>
Annexe 2 : tableau de synthèse des actions	<i>p. 22</i>
Annexe 3 : fiches actions détaillées	<i>p. 27</i>
Annexe 4 : localisation des aires de repos en FD de Verdun	<i>p. 52</i>

1. Préambule

LTous les acteurs, partenaires du label Verdun, Forêt d'Exception®, ont souhaité dès 2018 s'engager dans le renouvellement du label. Il s'agissait de poursuivre, dans une démarche de continuité suite au premier label, les travaux entrepris depuis presque une dizaine d'années pour la mise en valeur de la forêt et ainsi du champ de bataille de Verdun.

L'ambition est de proposer des projets adaptés à la sensibilité du massif forestier en lien avec le devoir de mémoire, de respecter la dimension sacrée du champ de bataille, dans un esprit de dignité dans le souvenir des combattants français et allemands.

Malgré les aléas de la crise « scolytes » qui a imposé un délai supplémentaire d'un an pour reconduire le label, des actions pertinentes sont proposées pour la période 2021/2025. Basées sur le bilan de la période précédente, elles permettent de résolument préparer l'avenir en s'adressant aux publics jeunes et en donnant une ambition forte à Verdun, pour un rayonnement à l'international largement mérité.

La concertation la plus large a été recherchée pour que toutes les structures, tous les intervenants, toutes les sensibilités et toutes les attentes puissent être exprimées et intégrées au projet. Un travail remarquable d'écoute, d'échanges, dépassant les intérêts propres de chacun a été réalisé. Il pose les bases pour la mise en œuvre du contrat de projet.

Les orientations stratégiques définies dans la demande de renouvellement du label s'inscrivent pour le déploiement d'actions « dimensionnantes », à hauteur des ambitions pour ce territoire : développement, innovation, ingénierie ; adossées aux technologies modernes.

Les actions à conduire proposent de donner au territoire une dimension nouvelle pour des travaux d'expérimentation et de recherche scientifique. Ils permettront de protéger la biodiversité exceptionnelle du massif forestier, de développer des techniques d'adaptation de la forêt au changement climatique en proposant la mise en place d'une forêt mosaïque, mélangée, d'essences variées, où l'équilibre faune flore sera respecté pour garantir sa pérennité.

La dimension de la qualité de l'accueil a été traitée. La conservation des vestiges, issue de la vie des combattants et des civils, permettra de donner au projet Forêt d'Exception® une dimension unique au plan national et international. La protection, la mise en valeur de ces vestiges sont proposées. Ces attraits seront valorisés dans des supports pédagogiques renouvelés, motivant les visiteurs à découvrir la forêt en toutes saisons.

Le triptyque « Mémoire, Histoire et Nature » est à l'ordre du jour.

D'autre part, la démarche a pu être consolidée avec la réalisation de travaux de réflexions concernant l'élaboration du document de gestion de la forêt domaniale de Verdun pour les 20 années à venir. Une parfaite coordination sera mise en œuvre dans le cadre du contrat de projet, en prise directe avec les actions de gestion qui seront conduites. Cette gestion intégrera dans ses propositions les attentes des acteurs.

Il s'agit donc de proposer une gouvernance moderne, vertueuse, sociétale, attentive aux aspirations de nos contemporains.

Le résultat est un contrat de projet regroupant des actions fédératrices, complémentaires, motivantes et novatrices, dont la mise en œuvre effective par les partenaires laisse envisager les réussites adaptées aux attraits uniques du champ de bataille de Verdun et à la forêt.

Ensemble, portons « Forêt d'Exception® » et unissons nos efforts pour donner à la Meuse une position unique pour ses attraits historiques et environnementaux.

Osons pour l'avenir !

Les pilotes des commissions techniques

Sabine STAWOWY

Chargée mission développement
Meuse Attractivité

Damien GALLAND

Directeur de l'agence ONF de Verdun

Alain ARTISSON

Directeur de la mission Histoire
Département de la Meuse



2. La démarche Forêt d'Exception®

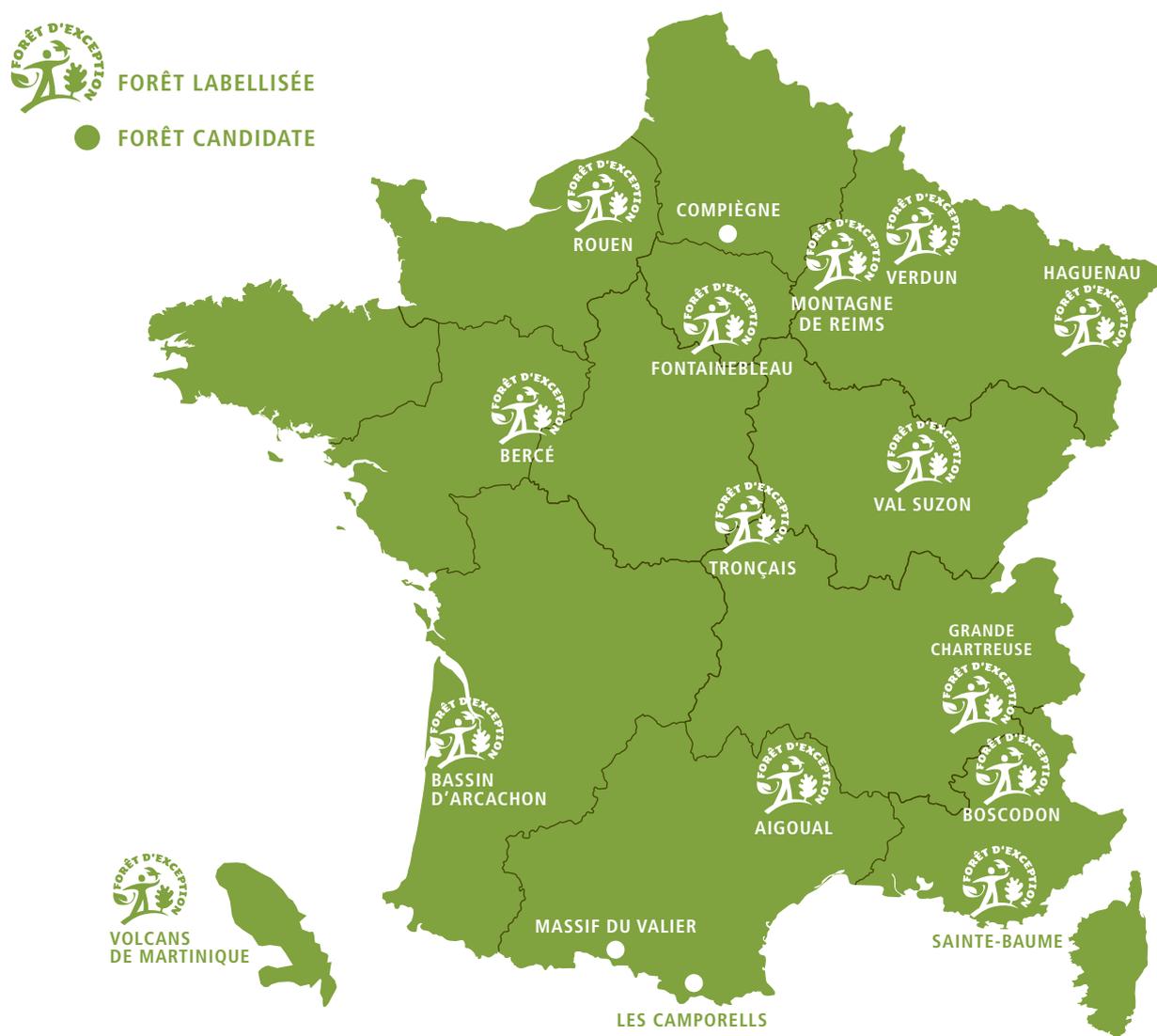
2.1. CADRE NATIONAL DU LABEL

L'Office national des forêts s'est engagé à affirmer une politique de développement durable dans les forêts domaniales.

Pour y parvenir, il crée en 2011 le label Forêt d'Exception® qui distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence, et reconnaît la qualité et la spécificité patrimoniale de la forêt concernée.

Ce réseau de sites démonstratifs et exemplaires se veut être une référence en matière de gestion multifonctionnelle, durable, innovante et concertée du patrimoine forestier et un levier de développement local.

Actuellement, 15 projets sont lancés dans la démarche. Ils constituent un réseau représentatif de la diversité des forêts françaises.



À l'échelle de chaque forêt, un comité de pilotage est créé, regroupant les acteurs et usagers de la forêt : État, collectivités territoriales, associations, scientifiques, experts... Les membres du comité de pilotage fixent les grands objectifs et orientations du projet de territoire et les retranscrivent dans un protocole d'accord.

Un contrat de projet, programme d'actions qui traduit de façon opérationnelle la stratégie définie dans le protocole d'accord, est ensuite établi. Il détermine les moyens techniques, humains et financiers permettant de réaliser les actions prévues, qui seront mises en œuvre au bénéfice de la forêt, de ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers.

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période de 5 ans renouvelable. À l'issue de cette période, un dossier de demande de renouvellement du label devra être présenté, gage d'une gestion durable en perpétuelle évolution.

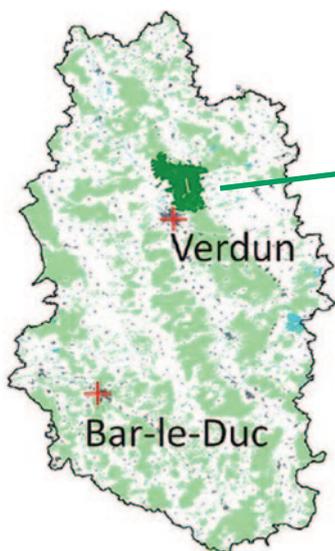
2.2. LE PROJET VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION®

2.2.1. Contexte de la forêt domaniale de Verdun

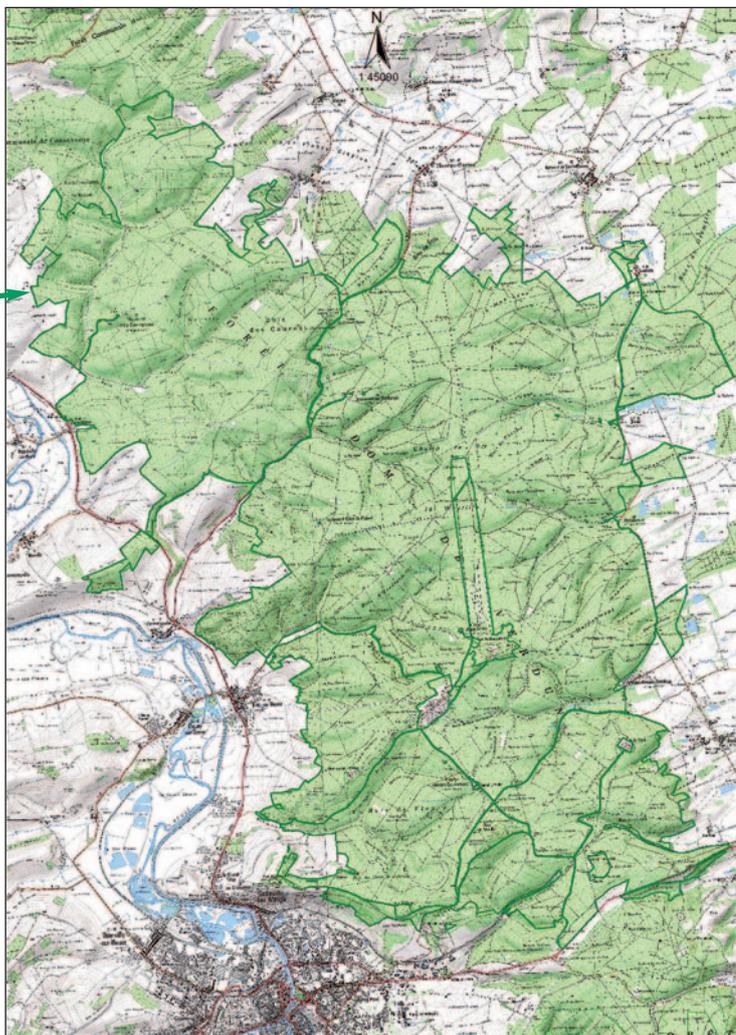
La forêt domaniale de Verdun, d'une superficie de 9 600 ha, est située dans le département de la Meuse (Région Grand Est), au nord-est de la ville, sur le champ de bataille de 1916.

Après 300 jours et 300 nuits de combat, le terrain est dévasté. Des milliers de soldats ont été tués ou blessés. Neuf villages ont été détruits. Tout un paysage rural (champs, prairies, vergers, vignes, fermes et jardins...) a disparu. Au lendemain de l'armistice, Verdun est considéré comme la bataille symbole du premier conflit mondial et de son sacrifice humain.

Classés en zone rouge en 1919, l'État rachète ces terrains bouleversés et les confie à l'administration des Eaux et Forêts en 1923 qui décide de les boiser.



Localisation de la forêt domaniale de Verdun © ONF



Des plantations, de résineux pour l'essentiel, vont être réalisées sur plus de 6 000 ha de 1927 à 1934. Sur les parties anciennement boisées, la forêt va se réinstaller naturellement. Composés principalement d'essences feuillues (hêtre, alisier blanc, alisier torminal, érable champêtre...), on retrouve encore aujourd'hui ces peuplements. À partir des années 1970, les résineux plantés après-guerre étaient progressivement exploités et convertis en peuplement feuillus, principalement de hêtre. Depuis quelques années, d'autres essences sont mises en place tant feuillues que résineuses. Elles permettent de diversifier les peuplements et aussi de répondre à la problématique de l'adaptation des forêts au changement climatique. La crise des scolytes qui a décimé en 3 années les 1 840 ha d'épicéas encore présents a accéléré cette conversion des peuplements en FD de Verdun.

Forêt de production abritant une biodiversité remarquable, des espaces symboliques et de nombreux vestiges, qui accueille quelques 200 000 visiteurs par an, la forêt domaniale de Verdun est une forêt synonyme de multifonctionnalité.

2.2.2 Historique de la démarche

Créée au lendemain de la Première Guerre mondiale sur le champ de bataille, la forêt domaniale de Verdun est donc un lieu emblématique où se mêlent biodiversité, histoire, accueil du public et gestion forestière.

La forêt domaniale de Verdun a obtenu le label Forêt d'Exception® le 20 juin 2014 en reconnaissance de son patrimoine historique et naturel et du projet de territoire, mené avec de nombreux partenaires, pour le préserver et le valoriser. Il s'agit de la deuxième forêt labellisée au niveau national.

À Verdun, la demande de labellisation et le contrat de projet ont été menés conjointement. Ce dernier a donc tout logiquement été signé également en 2014. Le contrat de projet précisait les actions à mettre en œuvre jusqu'en 2019.

De 2014 à 2018, de nombreuses actions issues de ce contrat ont été réalisées. En 2018, les premiers travaux pour préparer la demande de renouvellement du label et construire le nouveau contrat de projet ont débutés.

Mais cette même année, la forêt, et plus précisément les peuplements d'épicéas, ont subi une crise sanitaire sans précédent. Devant son ampleur et face à l'incertitude quant au devenir des résineux et à l'impact de cette crise sur le champ de bataille, il était devenu illusoire de chercher à définir des actions réparties sur 5 années.

La décision a été prise de présenter une demande de prorogation du renouvellement du label d'une année, reportant ainsi de fait le futur contrat de projet.

L'historique du label Verdun, Forêt d'Exception® se retrace en quelques dates clés :

- 2010 : Lancement de la démarche
- 2011 : Signature du protocole d'accord
- 2014 : Signature du contrat de projet
- 2014 : Obtention du label Forêt d'Exception®
- 2014 - 2018 : Mise en œuvre du contrat de projet
- 2018 : Lancement de la démarche de renouvellement du label
Crise sanitaire : attaque de scolytes
- 2019 : Demande de prorogation du renouvellement du label auprès du CNO
- 2020 : Élaboration du contrat de projet et de la demande de renouvellement du label



Cérémonie de labellisation à Douaumont, le 20 juin 2014

2.2.3 Les instances de gouvernance du label (schéma ci-après)

Le dispositif de concertation du label est composé de plusieurs instances :

Le comité de pilotage : Il s'agit d'une instance composée de 20 membres issus des représentants de l'État, des services de l'État, des collectivités, des associations... (Annexe 1). Il est coprésidé par le Département de la Meuse et l'Office national des forêts. Son rôle est de suivre la démarche, fixer les orientations... C'est l'organe décisionnaire du label. Il a été légèrement modifié suite aux différentes réformes qui ont vu fusionner, disparaître ou se modifier certaines instances.

Le comité exécutif : Composé des 3 pilotes des commissions techniques et de personnes associées en fonction des sujets abordés, il a pour rôle de synthétiser le travail des commissions et, si nécessaire, de préparer les réunions du comité de pilotage.

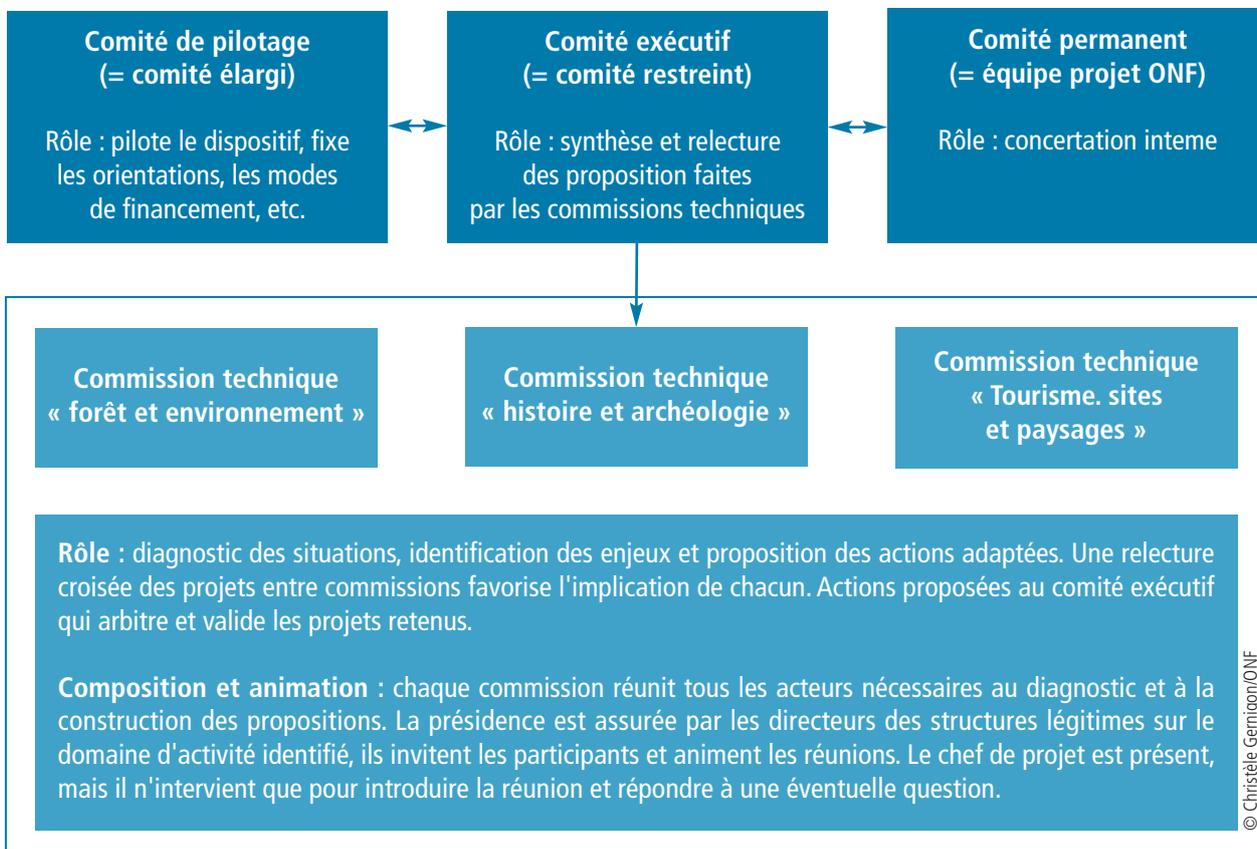
Les commissions techniques : elles sont au nombre de trois, thématiques et pilotées par des organismes, acteurs majeurs dans le thème traité :

- Commission tourisme et paysage – pilote : Meuse Attractivité
- Commission histoire et archéologie – pilote : CD55 – Mission Histoire
- Commission forêt et environnement – pilote : ONF – agence de Verdun

Le rôle des commissions est d'identifier des enjeux, réaliser des bilans d'étape, proposer des actions...

Le comité permanent : Regroupant l'équipe projet de l'ONF, il permet d'organiser la concertation interne et le pilotage dans le cadre des actions conduites par l'office.

La gouvernance du Label Forêt d'Exception® à Verdun (2016)



2.3 LA CRISE SCOLYTE EN FORÊT D'EXCEPTION® DE VERDUN

Les scolytes sont des petits insectes qui parasitent de nombreux arbres dont l'épicéa pour l'ips typographe. Ils se nourrissent du bois tendre situé juste sous l'écorce.

Lorsque la population est trop importante ou que les arbres sont affaiblis (vieillesse, stress hydrique, inadaptation au contexte local, déstabilisation suite à une tempête...), ils peuvent provoquer le dépérissement des arbres et leur mort prématurée.



Scolyte adulte (Ips typographe)

Les conditions climatiques particulières de 2018, 2019 et 2020 (chaleur, sécheresse) ont engendré un affaiblissement des arbres et une pullulation des scolytes. Cela a provoqué des attaques massives conduisant à un dépérissement important des peuplements d'épicéas

dans la forêt domaniale de Verdun qui comptait encore 1 840 ha d'épicéas sur les 9 600 ha de forêt. La coupe rase étant la seule alternative, ce sont autant de surfaces qui ont été ou vont être mises à nu, bouleversant ainsi la production de bois, la gestion forestière, le paysage, le renouvellement des peuplements, l'accueil du public...

La crise scolyte à Verdun en quelques chiffres

- En 2018, encore 1/5^e de la forêt était constitué d'épicéas
- Habituellement, 50 000 m³ de bois (hêtres, épicéas, pins noirs...) sont exploités chaque année en forêt de Verdun. Depuis 2018, 240 000 m³ d'épicéas ont ou vont être exploités du fait des attaques de scolytes
- 1 840 ha de forêt sur les 9 600 ha vont être concernés par des coupes rases de peuplements d'épicéa



Coupe rase d'un peuplement d'épicéas avec maintien des feuillus présents

Obtenu en 2014, le label Verdun, Forêt d'Exception® devait être renouvelé en 2019 et un nouveau contrat de projet devait être élaboré en parallèle.

Dès 2018, les partenaires associés au label ont œuvré afin de préparer la demande de renouvellement et présenter un nouveau contrat de projet à l'échéance prévue. En septembre 2018, l'ONF prend la mesure de la crise sanitaire, alors que les attaques de scolytes sont amenées à durer encore 2 à 3 ans. Il est très vite établi que les conséquences de cette crise allaient dépasser le cadre de la gestion forestière classique de la forêt, perturbant des paysages à forte dimension historique et patrimoniale, l'offre d'accueil, les infrastructures, la production de bois.

Dans ce contexte de bouleversement et d'incertitude, les pilotes des commissions et le comité de pilotage se sont réunis pour dialoguer sur le sujet. Après analyse de cette crise, il est apparu qu'il était nécessaire de bénéficier de délai pour aborder au mieux le renouvellement du label. Il était indispensable d'attendre que la situation commence à se stabiliser pour évaluer l'impact définitif de cette crise sur ce territoire et ainsi, définir de nouvelles orientations adaptées à la nouvelle physiologie du site et aux nouveaux enjeux, et proposer des actions en adéquation avec la forêt d'après crise.

Une demande de prorogation du renouvellement du label a été présentée le 26 mars 2019 devant le Comité National d'Orientations qui a donné son accord. Il a ainsi été convenu que le renouvellement du label Forêt d'Exception® de Verdun serait demandé fin 2020. Le contrat de projet lui, couvrirait la période 2021-2025.

2.4 FORÊT D'EXCEPTION®, UN LABEL À ASSOCIER AUX AUTRES DÉMARCHES DU TERRITOIRE

Forêt d'Exception® est un outil de développement local pour la FD de Verdun. D'autres projets de territoire portés par des enjeux environnementaux, sociétaux, de gestion durable existent aussi à proximité.

Trois projets apparentés à la forêt à plusieurs degrés d'implication ont été identifiés : L'aménagement de la forêt de Verdun, Natura 2000 et le projet du Grand Nancy « Des Hommes et des arbres ».

Il était important que le renouvellement du label FE prenne en considération tous les projets. Cette dynamique permet une mise en résonance, une cohérence d'ensemble, mais surtout la concertation et la collaboration entre tous les acteurs d'un territoire étendu afin d'assurer la mise en œuvre des projets.

2.4.1 L'aménagement de la forêt de Verdun

L'aménagement forestier est un document de gestion durable et multifonctionnelle réglementaire approuvé par les Ministères (MAA, MTE). Élaboré par l'ONF, c'est un outil de planification, un plan de gestion de la forêt établi sur 20 ans. Ce document analyse les enjeux de la forêt, définit les orientations de gestion forestière et les actions à conduire (travaux, coupes...), dans le respect de la politique forestière et des principes du régime forestier (forêts publiques).

L'aménagement de la FD de Verdun est en cours d'élaboration pour la période 2021-2040, parallèlement à la construction du nouveau contrat de projet et à la demande de renouvellement du label.

Une large concertation, s'appuyant sur le réseau de la Forêt d'Exception de Verdun, est menée pour la réalisation de ce document de planification.

En effet, une partie des membres des instances Forêt d'Exception® est consultée pour sa réalisation, notamment pour les enjeux archéologiques et historiques. De nombreux experts, présents dans les commissions, sont associés aux réflexions et contribuent à l'élaboration du document d'aménagement en apportant des informations et des avis qui y seront intégrés.

De plus, profitant des réunions des différentes instances du label, des points de situation sont réalisés par le chef de projet aménagement de la FD de Verdun sur l'avancement de la réflexion et les décisions stratégiques, afin d'en informer les partenaires et d'initier les échanges. Cela favorise la cohérence d'ensemble et une prise en compte réciproque des deux démarches.

Des propositions, restant encore à acter, ont été faites dans le cadre des réunions et visent à aboutir à un nouvel aménagement.

<p>Propositions préservation de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir des zones hors sylviculture - Ajouter, en plus de ces zones déjà en libre évolution, quelques îlots de sénescence dans des zones à intérêt écologique marqué - Conserver au maximum les arbres adultes en bonne santé dont ceux de gros diamètre - Favoriser la diversité des essences et des structures de peuplements - Maintenir une trame d'arbres à haute valeur écologique dites « arbres bio » - Maintenir ou restaurer des milieux ouverts particuliers - Maintenir une structure forestière à long terme - Préserver les habitats particuliers (cours d'eau, zones humides, pelouses...) - Favoriser l'équilibre faune flore
<p>Propositions production de bois</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conduire les peuplements en vue de la production d'arbres de qualité et valorisables sur le plan technologique - Favoriser, valoriser la diversité des essences - Pratiquer une sylviculture dynamique dans les jeunes peuplements pour leur donner une chance d'atteindre de bonnes dimensions - Utiliser des essences à même de s'adapter à des changements climatiques en cours pour la prochaine génération - Réaliser les travaux nécessaires pour assurer le renouvellement et la qualité des régénérations
<p>Propositions paysage, accueil du public</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver au maximum les autres essences dans les coupes sanitaires d'épicéa pour limiter l'effet « coupe rase » - Conserver au maximum sur certains sites, les arbres adultes en bonne santé pour garder une ambiance forestière - Pérenniser quelques points de vue ouverts - Favoriser des espèces ressemblant à l'épicéa sur les sites de mémoires fréquentés - Maintenir un bon niveau de qualité d'accueil du public - Essayer, face au changement climatique, de maintenir une ambiance et un paysage forestiers sur le long terme
<p>Propositions préservation du patrimoine historique et archéologique</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Continuer la mise en œuvre des règles définies lors du précédent aménagement, en faveur de la préservation du patrimoine historique et archéologique - Valoriser l'apport des données LiDAR pour cibler judicieusement des zones à fort enjeu où seront définies des précautions nouvelles - Exclure de la gestion certains secteurs comportant des ouvrages ou vestiges particuliers

2.4.2 Natura 2000

La totalité de la forêt domaniale de Verdun fait partie d'un site Natura 2000 plus vaste « corridor de la Meuse » et bénéficie, à ce titre, des mesures Natura 2000. Le document d'objectif du site a été approuvé en juillet 2019.

Cet outil apporte des possibilités concrètes pour protéger et mettre en valeur la biodiversité du site. Les actions mises en œuvre dans ce cadre devront également être en adéquation avec les objectifs fixés par le label. Une attention particulière est donc portée sur la cohérence et la synergie entre ces deux démarches (opérations, objectifs...). Des opérations convergentes sont déjà identifiées :

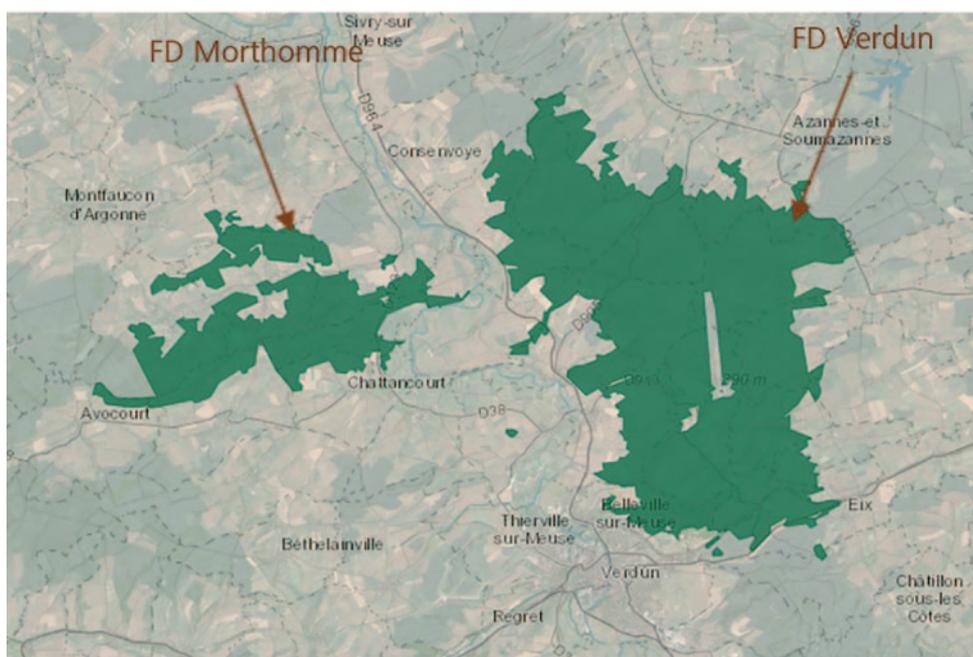
- Information et sensibilisation du public aux grands enjeux et aux richesses écologiques du site
- Actions en faveur des écosystèmes et des espèces, notamment pour les chiroptères
- Maintien de zones en libre évolution

2.4.3 Le projet « Des Hommes et des arbres »

Le projet « Des hommes et des arbres, les racines de demain » porté par la Métropole du Grand Nancy a été éligible à l'action « territoire d'innovation » de l'appel à projet « programme d'investissements d'avenir » lancé par l'État.

Le projet « Des Hommes et des arbres » a pour objectif de favoriser le bien-vivre commun des Hommes et des arbres, en développant sur le territoire une ingénierie d'excellence des services rendus par les arbres et en soutenant une économie performante autour de la forêt et du bois. Ce projet prévoit la mise en œuvre sur 10 ans d'actions innovantes qui mettront en valeur la place des arbres dans le quotidien et l'économie, tout en prenant en compte les attentes sociétales, les changements climatiques à venir et en cours et une valorisation raisonnée des ressources locales.

Ce projet, centré principalement sur les territoires des Vosges et de l'agglomération nancéenne a secondairement été étendu à un territoire plus vaste. Il a été très vite établi que des liens pouvaient être noués avec le projet Forêt d'Exception® de Verdun par le biais d'actions communes aux deux démarches. Pour ce faire, les porteurs du projet DHDA ont été invités à certaines réunions stratégiques Forêt d'Exception® afin d'identifier ce type d'actions. DHDA est désormais identifié comme partenaire technique de la démarche Forêt d'Exception®, pour des actions à mener en commun.



Site Natura 2000 « corridor de la Meuse »

3. Les orientations stratégiques du projet

Afin de garantir le maintien d'un équilibre entre les fonctions environnementales, sociales et économiques de la forêt, et ainsi d'en assurer une gestion durable et multifonctionnelle, le comité de pilotage a défini des perspectives de long terme. Elles sont précisées dans le protocole d'accord sous la forme d'orientations stratégiques.

Le protocole d'accord, signé le 22 octobre 2011 à Douaumont, s'adresse ainsi à tous les acteurs du territoire concernés par le projet Forêt d'Exception® et précise 4 grandes orientations stratégiques dans lesquelles doivent s'inscrire les actions mises en œuvre dans le cadre du label.

Le renouvellement du label a été l'occasion de revoir ces orientations et leur adéquation avec les objectifs arrêtés pour les 5 prochaines années. Les partenaires ont jugé ces orientations encore pertinentes mais, au regard des grands défis futurs à relever, ils ont souhaité ajouter les notions de changement climatique et de territoire d'innovation, deux axes stratégiques prioritaires dans le prochain contrat. Ces deux thèmes ont été ajoutés à l'orientation n°2 du protocole d'accord.

De plus, lors de la labellisation de la forêt de Verdun en 2014, il avait été convenu que ce label ne devait pas être une entrave aux activités militaires qui se déroulent

ORIENTATION 1

Améliorer la notoriété du champ de bataille de Verdun, promouvoir son identité et celle de son territoire en s'appuyant sur son patrimoine et une approche éco responsable

ORIENTATION 2

Faire du terrain un laboratoire et un territoire d'innovation pour une gestion forestière intégrée exemplaire adaptée aux enjeux du changement climatique

ORIENTATION 3

Inscrire dans la durée un projet économique et de développement local, afin d'assurer un lien durable entre la forêt, son territoire et ses acteurs y compris militaires

sur le champ de bataille et notamment dans le champ de tir de la Wavrille, au cœur de la forêt. De par sa forte présence sur le site, le Ministère des Armées est associé. Il est un acteur de ce projet de territoire, et les activités militaires y sont prises en compte. Il était donc cohérent d'intégrer ces activités à l'orientation n°3.



Fort de Souville, Casemate Pamart

4. Cadre du contrat de projet 2021-2025

Vue la Charte nationale Forêt d'Exception® qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,

Vu le protocole d'accord signé le 22 octobre 2011 à Douaumont qui marque l'adhésion des signataires à la Charte nationale,

Les signataires du présent contrat de projet conviennent de ce qui suit :

Article 1 – Durée

Les signataires du contrat de projet Verdun, Forêt d'Exception® s'engagent sur la période 2021-2025 (cinq ans), à mettre en œuvre de façon concertée les actions inscrites au contrat de projet.

Article 2 – Contenu

Le contrat de projet regroupe les actions définies en concertation avec les partenaires associés à la démarche de labellisation. Il répond aux orientations stratégiques qui ont été fixées par le comité de pilotage dans le protocole d'accord. Le contenu précis des actions est détaillé au sein de fiches reportées en annexe du présent document.

Article 3 – Financement des actions

Les porteurs des différentes actions s'engagent à rechercher les moyens et financements nécessaires à la mise en œuvre des actions inscrites au contrat de projet. Chaque signataire s'engage à soumettre à l'approbation des instances décisionnaires de sa structure les propositions de contribution relatives aux actions validées par le comité de pilotage. Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat et figureront dans les différents dossiers de demande de subvention faites aux partenaires ou dans les conventions passées avec les partenaires financeurs des actions. Le montage des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet. La diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels sera recherchée afin d'assurer la pérennité du contrat de projet.

Article 4 – Exécution

Le comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées. Dans le cadre de l'exécution du contrat, les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux en faveur des patrimoines culturel et naturel portant sur des terrains domaniaux pourront donner lieu à des délégations temporaires de maîtrise d'ouvrage ou des conventionnements avec l'ONF.

Article 5 – Actualisation et suivi

Le comité de pilotage est chargé de valider l'avancement global des actions qui figurent au programme du contrat de projet. Des bilans seront établis jusqu'à la fin de la période de réalisation du contrat de projet.

Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Le comité de pilotage peut décider de l'inscription d'opérations supplémentaires, ou du report de certaines actions en fonction des moyens mobilisables et de l'évolution du contexte territorial. Toute action ajoutée devra cependant être conforme à l'article 2 du présent contrat.

Article 6 – Litige

Les parties conviennent que toutes contestations qui pourraient s'élever à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourraient pas être résolues de manière amiable, seront portées devant le Tribunal administratif de Nancy.

5. Liste des actions programmées

Le contrat de projet se compose de 21 actions réparties dans 4 nouveaux axes, définis par rapport aux orientations et enjeux de ce contrat de projet :

Axe 1 : La Forêt d'Exception de Verdun, un territoire de résilience à découvrir

Axe 2 : Préserver les richesses et les protéger des aléas

Axe 3 : Une forêt pour expérimenter et s'adapter aux enjeux de demain

Axe 4 : Se fédérer autour du label et le promouvoir

Axe 1 : La forêt d'exception de verdun, un territoire de résilience a découvrir

ACTION 1.1.T : Proposer une offre touristique « Verdun, Forêt d'Exception® »

ACTION 1.2.T : Aménager des aires de repos et de pique-nique

ACTION 1.3.T : Créer un pôle d'accueil au cœur de la forêt

ACTION 1.4.T : Requalifier les forts de Vaux et de Douaumont

ACTION 1.5.FE : Sensibiliser, informer le public et surveiller le champ de bataille

ACTION 1.6.HA : Gérer durablement le musée de plein air

ACTION 1.7.HA : Valoriser les aménagements créés dans la Forêt d'Exception de Verdun

Axe 2 : Préserver les richesses et les protéger des aléas

ACTION 2.1.FE : Mettre en œuvre des actions de gestion forestière dans des contextes spécifiques

ACTION 2.2.FE : Réaliser des actions en faveur des écosystèmes et des espèces

ACTION 2.3.FE : Garantir l'équilibre faune flore et la gestion durable

ACTION 2.4.HA : Inventorier et sauvegarder le patrimoine vernaculaire de la Grande Guerre

ACTION 2.5.HA : Mettre en œuvre une politique pérenne de gestion des collections issues du champ de bataille

ACTION 2.6.HA : Inscrire ou classer des sites remarquables

ACTION 2.7.HA : Prendre en compte les enjeux historiques et archéologiques

ACTION 2.8.HA : Requalifier le site de mémoire du bois des Caures

Axe 3 : Une forêt pour expérimenter et s'adapter aux enjeux de demain

ACTION 3.1.FE : Suivre l'évolution des écosystèmes, en lien avec les crises sanitaires et le changement climatique

ACTION 3.2.FE : Tester de nouvelles essences et pratiques sylvicoles dans un contexte de changement climatique

Axe 4 : Se fédérer autour du label et le promouvoir

ACTION 4.1.T : Élaborer une stratégie de communication, Verdun, Forêt d'Exception®

ACTION 4.2.T : Animer le label Verdun, Forêt d'Exception® et suivre le contrat de projet

ACTION 4.3.T : Promouvoir Forêt d'Exception® au travers des événements culturels

ACTION 4.4.FE : Partager et organiser l'information et les connaissances entre les partenaires du label

Typologie de numérotation

Numéro de l'axe / Numéro de l'action dans l'axe / Commission technique pilote de la fiche action (T : Tourisme, FE : Forêt/environnement, HA : Histoire/archéologie)



© Leslie Hillard/ONF

Tranchée dans la forêt domaniale de Verdun

6. Signatures

Les signataires du présent contrat sont :

- les membres du comité de pilotage représentatifs des différents collèges,
- les personnes morales animatrices des instances de concertation du territoire.

Fait à Douaumont, le 10 novembre 2020

M le Président du Département de la Meuse, Coprésident du comité de pilotage Verdun, Forêt d'Exception®,
M. Claude LEONARD

M. le Directeur territorial de l'Office national des forêts Grand Est, Coprésident du comité de pilotage Verdun, Forêt d'Exception®,
M. Jean-Pierre RENAUD

Mme. la Préfète de la région Grand Est,
Mme. Josiane CHEVALIER

M. le Président du Conseil régional Grand Est,
M. Jean ROTTNER

M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun, et Maire de la ville de Verdun
M. Samuel HAZARD

M. le Délégué Militaire Départemental de la Meuse,
M. Stéphane LOECHLEITER

M. le Directeur de l'agence territoriale ONF de Verdun,
M. Damien GALLAND

M. Le Directeur général de Meuse Attractivité,
M. Stéphane LAGNEL

M. le Directeur de la Mission Histoire du Conseil Départemental de la Meuse,
M. Alain ARTISSON

Mme. la Directrice de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Grand Est,
Mme Christelle CREFF

M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est,
M. Hervé VANLAER

M. le Directeur de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse,
M. Philippe CARROT

M. le Président de l'OT du Grand Verdun,
M. Jean-François THOMAS

M. le Professeur de géographie émérite, Sorbonne Université,
M. Jean-Paul AMAT

M. le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs
de la Meuse,
M. Hervé VUILLAUME

M. l'administrateur de Meuse Nature Environnement,
M. Bernard STOUFFLET

M. le Président des Communes forestières de Meuse,
M. Franck MENONVILLE

7. Conclusion

La toile de fond de ce second contrat de projet porte le flux croissant des incertitudes. Depuis la signature du premier contrat, les mobilités environnementales et sociétales se sont, partout dans le monde, accélérées, complexifiées, alourdies d'inquiétudes. Ici, dans la Forêt d'Exception de Verdun, façonnée par les fils croisés des mémoires et des projets, ce contexte n'est pas nouveau. Marquée au sceau d'une extraordinaire géohistoire, fruit d'un siècle d'interactions brutales puis apaisées entre nature et société, la forêt de Verdun peut alléguer avoir connu plusieurs bifurcations de trajectoires systémiques, et ses acteurs, se prévaloir de les avoir vécues et surmontées ; mais rarement de les avoir anticipées.

Plus maintenant. Marqué par l'expérience du report d'un an de la demande de renouvellement du label, le contenu et l'agenda des propositions d'actions ici exposées portent la nette prise de conscience de la contraction du temps, du raccourcissement des durées de réflexion dans un environnement où éclatent les crises, climatiques et sanitaires. La « crise scolyte », qui résonne avec celle du SARS-coV2, met au cœur du débat le besoin et la demande d'information, d'explication, de sensibilisation des usagers à l'angoisse, justifiée ou non, du changement.

A la question « Comment y faire face ? », le corpus de projets d'actions apporte des réponses essentielles et fonctionnelles. L'action « Préserver l'historique du boisement de conifères » du premier contrat de projet le montre bien quand elle devient « Favoriser des espèces ressemblant à l'épicéa sur les sites de mémoire fréquentés. » Les essences présentes sont adaptées aux conditions d'aujourd'hui, pas – sans plus guère de doute certainement pas – à celles de demain. Et la rapidité des changements ne leur laissera pas le temps ni de migrer, ni de s'adapter. Par ailleurs, le couplage du calendrier du label avec celui de la révision de l'aménagement forestier est riche de fructueuses opportunités.

Face à l'accélération d'une diffusion mal contrôlée des connaissances comme des opinions, le label offre un cadre intellectuel et opérationnel pour maîtriser l'immédiateté de l'information, pour briser la désinformation. La réactivité collective, portée par la solide diversité des partenaires, est un atout pour contenir les vulnérabilités et renforcer les résiliences quand le risque s'accroît.

La cohérence interactive des projets de ce second contrat, certains actualisés et complétés, d'autres nouveaux, montre aussi que la forêt domaniale de Verdun est, dans le réseau des Forêts d'Exception®, pionnière en matière de gestion de crise. L'objectif cardinal des partenaires engagés dans ce programme d'actions est de faire de cette forêt, au fil de ce second label, un territoire d'expérimentation et d'innovation.

Jean-Paul AMAT
Professeur de géographie émérite, Sorbonne Université

8. Annexes

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE ACTUALISÉ

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

ANNEXE 4 : LOCALISATION DES AIRES DE REPOS EN FORÊT DOMANIALE DE VERDUN

ANNEXE 1 : COMPOSITION DU COMITÉ DE PILOTAGE ACTUALISÉ



COMITÉ DE PILOTAGE FORÊT D'EXCEPTION®

Coprésidence

Le Directeur territorial de l'Office national des forêts Grand Est

Le Président du Département de la Meuse

Il est composé de

Le Préfet de la Meuse	DREAL Grand Est
Le Président du Conseil régional Grand Est	DRAC Grand Est
Le Président de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun	Fédération départementale des chasseurs de la Meuse
Le maire de Verdun	Fédération des communes forestières de la Meuse
Les conseillers départementaux	Direction départementale des territoires 55
Le Général de corps d'armée commandant la région Terre Nord-est	Meuse nature environnement
	ONF agence de Verdun
	Région Grand Est
	Jean-Paul AMAT professeur de géographie émérite - Sorbonne Université
	Meuse Attractivité
	Mission histoire du Conseil départemental de la Meuse
	Conseil départemental de la Meuse

ANNEXE 2 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES ACTIONS

Axe 1 : La Forêt d'Exception de Verdun, un territoire de résilience à découvrir

Axe 2 : Préserver les richesses et les protéger des aléas

Axe 3 : Une forêt pour expérimenter et s'adapter aux enjeux de demain

Axe 4 : Se fédérer autour du label et le promouvoir

Axe	N° de l'action	Action	Commission en charge de la fiche	Objectif	Porteur ou coordinateur pressenti
1	1.1.T	Proposer une offre touristique « Verdun, Forêt d'Exception® »	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Construire et promouvoir une offre touristique globale s'appuyant sur les valeurs du label et en lien avec les offres collectives plus larges : ville de Verdun, Communauté d'agglomération du Grand Verdun, Communautés de communes, Département, Région. - Maintenir l'intérêt et la curiosité des visiteurs, fédérer autour du projet, fidéliser, allonger le séjour - Améliorer les liens entre acteurs du territoire, les former et améliorer ainsi l'accueil aux visiteurs 	Meuse Attractivité, OT du Grand Verdun
1	1.2.T	Aménager des aires de repos et de pique-nique	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des services complémentaires permettant de rationaliser les déplacements et les visites sur le champ de bataille - Permettre au public de se restaurer - Délivrer une première information générale sur les thématiques abordées 	CD55, CAGV, EPCC Mémorial-Champ de bataille
1	1.3.T	Créer un pôle d'accueil au cœur de la forêt	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et donner une image cohérente de l'offre multiple du champ de bataille sur les thématiques : histoire, mémoire, environnement - Fédérer et distribuer les flux touristiques vers les sites du champ de bataille, la ville de Verdun et au-delà, comme les arrières fronts français et allemands par exemple - Informer et sensibiliser les visiteurs au changement climatique 	CD55
1	1.4.T	Requalifier les forts de Vaux et de Douaumont	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renouveler l'intérêt de ces sites et consolider leur niveau de fréquentation - Replacer ces forts, aujourd'hui en forêt, dans l'histoire militaire, sociale et paysagère d'une région frontalière de la France - Utiliser des outils innovants pour interpeller aujourd'hui les jeunes générations 	CD55

Axe	N° de l'action	Action	Commission en charge de la fiche	Objectif	Porteur ou coordinateur pressenti
1	1.5.FE	Sensibiliser, informer le public et surveiller le champ de bataille	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité d'accueil du public dans la Forêt d'Exception de Verdun - Sensibiliser et communiquer sur l'environnement, l'histoire, la gestion forestière, les bonnes pratiques en forêt, dans un espace naturel et mémoriel... - Aider/conseiller le visiteur - Informer, alerter sur les risques liés au binôme forêt - champ de bataille (zoonose, risque pyrotechnique...) - Informer sur la réglementation en vigueur et contrôler sa bonne application, surveiller le site 	Jean-Paul AMAT
1	1.6.HA	Gérer durablement le musée de plein air	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir en état de conservation, valoriser et entretenir les différents sites du « musée de plein air » - Révéler la dimension universelle du « musée de plein air » et lui donner une cohérence d'ensemble - Développer les attraits du « musée de plein air » aux niveaux national et international - Associer histoire et environnement afin de faire découvrir d'autres attraits du « musée de plein air » 	CD55
1	1.7.HA	Valoriser les aménagements créés dans la Forêt d'Exception de Verdun	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et élargir l'intérêt des sentiers créés - Varier l'offre de visite - Sensibiliser le public à l'histoire et à l'environnement - Assurer un entretien permanent des aménagements existants 	CD55
2	2.1.FE	Mettre en œuvre des actions de gestion forestière dans des contextes spécifiques	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler les documents faisant état des règles de conservation et de protection des enjeux dans la forêt, ainsi que des mesures de valorisation et de gestion forestière - Développer des solutions techniques innovantes dans le cadre de la gestion forestière en contexte spécifique - Mettre en place des partenariats financiers pour initier ces techniques et participer aux surcoûts qu'elles engendrent 	ONF
2	2.2.FE	Réaliser des actions en faveur des écosystèmes et des espèces	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la conservation ou à la restauration des espèces et des milieux naturels de la forêt domaniale par des actions appropriées, tout en faisant connaître cette richesse au grand public - Poursuivre les opérations réalisées et en lancer de nouvelles, en faveur des écosystèmes et des espèces. - Renforcer le lien avec les mesures de gestion du site Natura 2000 et la TVB du SRCE de Lorraine et du SRADET du Grand Est 	À définir en lien avec l'animation Natura 2000

Axe	N° de l'action	Action	Commission en charge de la fiche	Objectif	Porteur ou coordinateur pressenti
2	2.3.FE	Garantir l'équilibre faune flore et la gestion durable	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité de l'activité chasse, par le partage du territoire avec les autres activités - Maîtriser la population de grand gibier et son impact sur les milieux - Sensibiliser le grand public sur la nécessité de la gestion cynégétique 	ONF
2	2.4.HA	Inventorier et sauvegarder le patrimoine vernaculaire de la Grande Guerre	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'inventaire et la cartographie du patrimoine vernaculaire du champ de bataille de Verdun et favoriser leur prise en compte dans le plan de gestion de la forêt domaniale. - Sauvegarder un patrimoine universel de la Grande Guerre et du champ de bataille de Verdun en particulier - Cartographier les éléments patrimoniaux en vue de leur gestion durable - Améliorer les connaissances et étudier ce patrimoine bâti et/ou sculpté (techniques, matériaux, stylistique) - Protéger certaines œuvres selon leurs qualités architecturales et/ou artistiques - Publier l'inventaire et l'étude de ce patrimoine vernaculaire de la Grande Guerre 	CD55
2	2.5.HA	Mettre en œuvre une politique pérenne de gestion des collections issues du champ de bataille	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les collections issues du champ de bataille, actuellement dispersées en divers lieux privés et sites mémoriaux - Sensibiliser les acteurs du champ de bataille à la préservation de ces collections, à la lutte contre le pillage, et au signalement des découvertes fortuites - Coordonner les travaux de terrain et rappeler aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les différentes procédures d'autorisation et de réglementation en vigueur (code de l'urbanisme, code du patrimoine) - Regrouper les collections existantes sur un lieu temporaire identifié, puis rechercher un lieu pérenne de dépôt contrôlé - Réaliser un inventaire normalisé des collections 	CD55
2	2.6.HA	Inscrire ou classer les sites remarquables	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les monuments emblématiques en vue de leur classement - Conforter la dimension historique unique du champ de bataille - Protéger et promouvoir la mémoire combattante et son histoire 	CD55

Axe	N° de l'action	Action	Commission en charge de la fiche	Objectif	Porteur ou coordinateur pressenti
2	2.7.HA	Prendre en compte les enjeux historiques et archéologiques	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et hiérarchiser les enjeux archéologiques et historiques du champ de bataille de Verdun - Répertorier sur la cartographie Lidar les sites bien conservés et hiérarchiser leur intérêt conservatoire - Mettre en œuvre une préservation durable compatible avec la gestion forestière - Conforter le massif forestier du champ de bataille comme territoire de recherche archéologique et scientifique 	DRAC
2	2.8.HA	Requalifier le site de mémoire du bois des Caures	Histoire-archéologie	<ul style="list-style-type: none"> - Rénover un monument emblématique de la bataille de Verdun, le monument Driant - Garantir le transfert du site vers les nécropoles nationales (DMPA) afin d'assurer sa longévité, l'entretien permanent des tombes et l'organisation des cérémonies - Reboiser les abords du site de mémoire du bois des Caures dans une démarche 1 200 Chasseurs de Driant-1 200 arbres à replanter - Redonner un aspect plus accueillant au site mémoriel du bois des Caures, dans la suite de l'allée paysagère rénovée en 2020, et aménager un espace pour les cérémonies - Embellir paysagèrement et symboliquement les abords immédiats du monument, par exemple avec des massifs de fleurs de couleur bleue et jonquille (jaune) 	ASCB
2	3.1.FE	Suivre l'évolution des écosystèmes, en lien avec les crises sanitaires et le changement climatique	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi des écosystèmes, notamment ceux impactés par les bouleversements que connaît la forêt domaniale (crises sanitaires, tests de nouvelles essences, changement climatique...) et des écosystèmes qui seront en libre évolution - Suivre les écosystèmes les plus sensibles - Actualiser les données, mettre à jour les connaissances acquises, en fonction de ce suivi - Mettre à profit (et enrichir en retour) les diagnostics écologiques et les analyses de l'état de conservation réalisés pour le site Natura 2000, se référer aux réserves biologiques en place. - Se positionner en territoire d'expérimentation sur le thème du changement climatique 	Jean-Paul AMAT, MNE

Axe	N° de l'action	Action	Commission en charge de la fiche	Objectif	Porteur ou coordinateur pressenti
3	3.2.FE	Tester de nouvelles essences et pratiques sylvicoles dans un contexte de changement climatique	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et pérenniser les écosystèmes forestiers - Conserver une empreinte résineuse ponctuelle et locale sur certains sites ou contextes paysagers. - Trouver des essences forestières (feuillues et résineuses) susceptibles de s'adapter aux possibles futures conditions climatiques, mettre en place des pratiques sylvicoles tenant compte de ces incertitudes et suivre l'impact de l'introduction de nouvelles espèces sur les écosystèmes forestiers. - Communiquer auprès du public sur les essais et les résultats des tests réalisés. 	ONF
4	4.1.T	Elaborer une stratégie de communication Verdun, Forêt d'Exception®	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Pour dynamiser le réseau, il est nécessaire de développer une stratégie globale destinée à sensibiliser le grand public, la presse, les professionnels et d'engager des stratégies spécifiques pour que les partenaires et leurs équipes s'approprient le sujet - Afficher une cohérence entre les acteurs Verdun, Forêt d'Exception®, fédérer et renforcer le maillage du réseau - Faire connaître le label, ses actions, son engagement pour le territoire et ses valeurs - Susciter et maintenir la dynamique entre les acteurs - Créer et adopter un langage commun (charte graphique...) 	Meuse Attractivité
4	4.2.T	Animer le label Verdun , Forêt d'Exception® et suivre le contrat de projet	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Animer le label - Faire vivre et dynamiser la démarche - Pérenniser la dynamique des acteurs et les partenariats mis en place dans le cadre de la démarche - Fédérer et impliquer les acteurs du label - Suivre le contrat de projet 	ONF
4	4.3.T	Promouvoir Forêt d'Exception® au travers des évènements culturels	Tourisme	<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir au grand public l'histoire, la nature... - Ouvrir vers l'étranger - Dynamiser le territoire 	CD55
4	4.4.FE	Partager et organiser l'information et les connaissances entre les partenaires du label	Forêt-environnement	<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et partager toutes les informations, données, productions... disponibles sur le label et sur le site via un espace commun de données et d'archivage - Centraliser et rendre accessibles les informations qui permettent une première approche du territoire et du label 	À définir

ANNEXE 3 : FICHES ACTIONS DÉTAILLÉES

AXE 1 : LA FORÊT D'EXCEPTION DE VERDUN, UN TERRITOIRE DE RÉSILIENCE À DÉCOUVRIR

ACTION 1.1.T	PROPOSER UNE OFFRE TOURISTIQUE « VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION® »				
CONTEXTE					
<p>Un grand nombre d'offres de circuits et visites est proposé sur le champ de bataille de Verdun par l'Office de Tourisme du Grand Verdun et des prestataires privés : du format « classique » ou personnalisé à l'offre de balades découvertes à vélo en passant par le survol du champ de bataille en avion de tourisme, etc.</p> <p>Le label étant jeune, quelques offres seulement sont construites en lien direct avec lui. Il s'agit du programme assuré par l'ONF sur le champ de bataille intitulé « Les Forêts de l'Histoire » et des sentiers thématiques balisés.</p> <p>D'autres possibilités sont à explorer et à promouvoir, tenant compte du contexte de l'actualité : crise du scolyte, covid-19...</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Construire et promouvoir une offre touristique globale s'appuyant sur les valeurs du label et en lien avec les offres collectives plus larges : ville de Verdun, Communauté d'agglomération du Grand Verdun, Communautés de communes, Département, Région - Maintenir l'intérêt et la curiosité des visiteurs, fédérer autour du projet, fidéliser, allonger le séjour - Améliorer les liens entre acteurs du territoire, les former et améliorer ainsi l'accueil aux visiteurs 					
DESRIPTIF					
<p>Production : création d'offres ou d'évènements complémentaires aux visites traditionnelles du champ de bataille de Verdun (fête de la nature) qui se distingueront par un contenu ouvrant sur la découverte de la Forêt d'Exception®. Ces sorties s'y appuieront et se renouvèleront au fil du temps et des nouvelles connaissances et travaux effectués en divers domaines (archéologie, sciences, biodiversité...) Exemples : offres permettant aux visiteurs d'être acteurs de ce territoire, circuits de pratique sportive ou artistique, liens avec DHDA, Land of Memory...</p> <p>Synergie : développer les nouvelles offres en cohérence et en partenariat avec les acteurs du champ de bataille et plus largement suivant la pertinence des sujets, qu'il s'agisse d'infrastructures d'accueil, de prestations de guidages, d'activités...</p> <p>Mise en place d'un plan de formation destiné aux partenaires (prestataires, guides, agents d'accueil) de manière à adapter l'accueil à tout type de clientèle et prenant compte des contraintes liées aux scolytes et autres bouleversements</p> <p>Création d'outils de mise en marché et de valorisation de ces offres vers différentes cibles à concevoir en lien avec l'action communication</p>					
Orientations	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.5.FE, 1.6.HA, 4.1.T, 4.3.T				
Porteur de projet pressenti	Meuse Attractivité, OT du Grand Verdun				
Coordinateur/Animateur					
Partenaires techniques	OT Grand Verdun, ONF, associations, DHDA, EPCC Mémorial-Champ de bataille				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Proposer une offre touristique	X	X	X	X	X

ACTION 1.2.T		AMÉNAGER DES AIRES DE REPOS ET DE PIQUE-NIQUE			
CONTEXTE					
<p>Les pratiques sur le champ de bataille de Verdun, véritable nécropole à ciel ouvert, sont règlementées. Au cours du 1^{er} conflit mondial et principalement lors de la bataille de 1916, les combats ont fait des milliers de morts. Le quadrilatère des forts qui a concentré le plus dur des combats accueille encore aujourd'hui les dépouilles de plus de 80 000 morts français et allemands dont les corps n'ont jamais été retrouvés. Au-delà des forts ou de l'ossuaire de Douaumont, la forêt domaniale de Verdun dans son entièreté doit donc être considérée comme un espace de mémoire. Une réglementation particulière (Arrêté préfectoral de 1963) a rapidement été mise en place afin de préserver la quiétude des lieux et limiter certaines pratiques (écoute de musique, pique-nique...). Elle s'étend sur l'ensemble du champ de bataille. Aujourd'hui cependant, des attentes fortes ont été exprimées par le public (cyclistes, randonneurs, groupes scolaires, automobilistes...) pour que les aires de pique-nique actuellement en service (6) ou fermées (1) soient réaménagées ou rénovées aux abords de la forêt domaniale de Verdun. Celles-ci sont implantées à proximité des axes routiers menant à la zone mémorielle (carte en Annexe 4).</p>					
OBJECTIF(S)					
<p>Aménager des aires de repos et d'accueil au cœur de la Forêt d'Exception® afin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposer des services complémentaires permettant de rationaliser les déplacements et les visites sur le champ de bataille - Permettre au public de se restaurer - Délivrer une première information générale sur les thématiques abordées 					
DESRIPTIF					
<p>Au niveau des 4 points d'entrée de la forêt et aux abords de la zone mémorielle, les aires de pique-nique existantes doivent être réaménagées en proposant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Du mobilier nouveau : tables, bancs - Un abri de style kiosque permettant un repas tiré du sac par temps de pluie et/ou point de rendez-vous. Le mobilier et le kiosque pourraient être construits en bois local, utiliser de l'artisanat local et/ou impliquer la participation d'établissements scolaires, chantiers d'insertion... - La capacité à recevoir au minimum 1 bus de scolaires par aire - Une information générale (déjà existante en partie) afin de renseigner le public sur les différents sites - Une animation permanente (quizz, mascotte : triton, crapaud, orchidée, chauve-souris...) et autonome à destination du plus jeune public et des familles - Un accès PMR 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.5.FE, 4.1.T				
Porteur de projet pressenti	CD55, CAGV, EPCC Mémorial-Champ de bataille				
Coordinateur/Animateur					
Partenaires techniques	ONF, Meuse Attractivité, Communauté de Communes du Pays d'Etain				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	Temps en personnel - Mobilier - Éventuelles études - Travaux - Supports de communication				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Aménagement des aires	X	X	X	X	X
Entretien et nettoyage des aires	X	X	X	X	X

ACTION 1.3.T		CRÉER UN PÔLE D'ACCUEIL AU CŒUR DE LA FORÊT			
CONTEXTE					
<p>L'histoire du 1^{er} conflit mondial est omniprésente en forêt domaniale de Verdun, protectrice de ce champ de bataille remarquablement conservé et de ce fait unique en France et en Europe. L'ensemble regroupe des composantes pédagogiques, historiques, mémorielles, environnementales... qui participent à faire de ce lieu un espace prisé du public. Une étude réalisée par Protourisme au cours de l'été 2011 révélait la nécessité pour les visiteurs de trouver un point d'accueil sur le site ainsi que des services complémentaires.</p> <p>Des réflexions sur ce point d'accueil avaient été menées tout au long de la préparation du premier contrat de projet et l'hypothèse retenue était d'installer ce point au sein du Mémorial. Lors de la restauration de celui-ci un espace dédié à Forêt d'Exception® et à l'Office du tourisme fut donc aménagé au rez-de-chaussée.</p> <p>Pour des raisons liées à son emplacement, à son aménagement et à son utilisation, cet espace n'a pas répondu aux attentes et besoins des visiteurs.</p> <p>En 2020, le Mémorial a réaménagé le rez-de-chaussée du bâtiment pour améliorer l'accueil de ses visiteurs. Dans ce nouvel espace, le lieu dédié à Forêt d'Exception® et à l'accueil des visiteurs sur le champ de bataille n'a pas été conservé. De ce fait, la recherche d'un espace dédié à l'accueil touristique et à la sensibilisation du public à Forêt d'Exception® reste une nécessité. D'autant que la crise sanitaire liée aux scolytes a redonné une position centrale à la nécessité d'informer, d'expliquer, de sensibiliser les visiteurs à la question sociétale majeure du changement climatique dont souffre aujourd'hui la forêt.</p>					
OBJECTIF(S)					
<p>Les objectifs sont multiples et s'adressent à différents publics : scolaires, grand public, français et étranger.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faire connaître et donner une image cohérente de l'offre multiple du champ de bataille sur les thématiques : histoire, mémoire, environnement - Fédérer et distribuer les flux touristiques vers les sites du champ de bataille, la ville de Verdun et au-delà, comme les arrières fronts français et allemands par exemple. - Informer et sensibiliser les visiteurs au changement climatique 					
DESCRIPTIF					
<p>Le pôle d'accueil sera implanté dans une nouvelle construction adaptée au contexte de la forêt (bois, design innovant et fonctionnel) et situé au cœur du champ de bataille (au niveau de l'abri du pèlerin ou en face du Mémorial par exemple). Les espaces intégreront, en veillant à la facilité de circulation et à l'application des normes, les fonctionnalités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accueil / information touristique complémentaire à l'accueil sur les différents sites - Espace didactique de sensibilisation et d'information sur la forêt et les conséquences des changements environnementaux (exposition, utilisation des outils numériques / multimédia...) - Espace dédié à l'accueil de groupes et de scolaires (briefing général, consignes, dépôt de sacs, espace de travail) - Espace service : connexion wifi, location de vélos, réservation de guides, départ randonnées... <p>La faisabilité de la création d'un point d'accueil itinérant piloté par l'Office de tourisme du Grand Verdun est également à l'étude (la complémentarité sera recherchée)</p>					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X	X	X		
Fiches en lien	1.5.FE, 4.1.T				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	CD55				
Partenaires techniques	Région, ONF, Meuse Attractivité, CAGV, EPCC Mémorial-Champ de bataille, OT Grand Ver-				
Sources de financement envisagées	Région, DPMA, CAGV, Fondation Patrimoine				
Budget estimatif	Études - Travaux				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Préparation du cahier des charges, recherche de partenaires	X				
Appel d'offre	X	X			
Réalisation des travaux		X	X		
Livraison			X		

ACTION 1.4.T		REQUALIFIER LES FORTS DE VAUX ET DE DOUAUMONT			
CONTEXTE					
<p>Les forts de Vaux et de Douaumont, sites emblématiques de la bataille de Verdun, accueillent chaque année environ 180 000 visiteurs. Propriété du ministère des Armées, ils bénéficient actuellement d'un transfert de gestion au profit du Département.</p> <p>Depuis 2013, ce dernier a mené un programme de requalification de ces édifices et de leurs emprises. Une première phase (action du premier contrat de projet Forêt d'Exception®) d'aménagement extérieur (parking, réhabilitation de l'ancienne entrée de guerre, mise en place de sanitaires...) s'est achevée en 2018.</p> <p>Une deuxième phase débutera courant 2021 : améliorations des cheminements extérieurs, plus particulièrement sur les superstructures, de l'accueil du public (espace dédié à l'accueil, espace immersif, boutique).</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir et renouveler l'intérêt de ces sites et consolider leur niveau de fréquentation - Replacer ces forts, aujourd'hui en forêt, dans l'histoire militaire, sociale et paysagère d'une région frontalière de la France - Utiliser des outils innovants pour interpeller aujourd'hui les jeunes générations 					
DESRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Sur les superstructures, mettre en place une table d'orientation et utiliser les outils numériques et de réalité augmentée pour permettre aux visiteurs de remonter le temps et de découvrir ces sites avant et pendant la bataille. Un lien est prévu afin d'expliquer la présence de la forêt. - A l'intérieur, plonger le visiteur dans l'histoire d'une fortification et sur les pas des soldats et de leur quotidien dans un fort. La fluidité des flux sera recherchée. 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.6.HA				
Porteur de projet	CD55				
Coordinateur/Animateur					
Partenaires techniques	EPCC Mémorial-champ de bataille, Région, Europe « Land of memory », DPMA				
Sources de financement envisagées	DPMA, Région, Europe (FEDER)				
Budget estimatif	2 millions d'€				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Rédaction du cahier des charges, du programme, lancement de la procédure d'appel d'offre, demandes d'autorisation...	X				
Réalisation des travaux		X			

ACTION 1.5.FE		SENSIBILISER, INFORMER LE PUBLIC ET SURVEILLER LE CHAMP DE BATAILLE			
CONTEXTE					
<p>Le champ de bataille de Verdun accueille en moyenne 200 000 visiteurs/an sur les seuls sites à entrée payante. Le précédent contrat de projet a permis d'améliorer l'accueil de ce public et de développer l'offre d'accueil. Le pass découverte du champ de bataille, les sentiers multithématiques sont deux exemples des actions qui augmentent la fréquentation du site. Il faut maintenant gérer et accompagner ce public dans la découverte et l'usage de la forêt et du champ de bataille.</p> <p>En 2018, la forêt a été touchée par une crise sanitaire sans précédent touchant principalement les épicéas. Celle-ci provoque des modifications drastiques et rapides du paysage. De plus, la crise sanitaire de la COVID-19 montre tout l'intérêt et les bénéfices des sites naturels, lieux de détente et de refuge pour nombre de citoyens. Plus et mieux communiquer, sensibiliser et mieux accompagner les visiteurs et usagers de la forêt sont des exigences majeures : sur la crise du scolyte et ses conséquences pour la forêt et pour le champ de bataille et, plus largement, pour le territoire impacté (environnement, biodiversité, histoire, tourisme, culture...) ; sur les bonnes pratiques et les conduites à tenir dans ce haut lieu de mémoire.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la qualité d'accueil du public dans la Forêt d'Exception de Verdun - Sensibiliser et communiquer sur l'environnement, l'histoire, la gestion forestière, les bonnes pratiques en forêt, dans un espace naturel et mémoriel... - Aider/conseiller le visiteur - Informer, alerter sur les risques liés au binôme forêt - champ de bataille (zoonose, risque pyrotechnique...) - Informer sur la réglementation en vigueur et contrôler sa bonne application, surveiller le site 					
DESCRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de personnel dédié "ambassadeur du champ de bataille" (parmi les personnels des structures partenaires ou par recrutement spécifique, par ex. personnels des services civiques) - Formation aux enjeux de ces personnels dédiés et des services dépositaires du pouvoir de police - Création d'outils de sensibilisation et d'information pour ces "ambassadeurs" - Création d'outils de valorisation des connaissances (dont études naturalistes et actions de gestion ou en faveur de la biodiversité) pour divers publics (scolaires, grand public...) : retour d'expériences, articles, plaquettes, visites guidées, autres moyens de communication... mis à disposition au sein du pôle d'accueil - Organisation de la présence et des actions de ces "ambassadeurs" sur le terrain - A voir : une application grand public (ex. "sentinelle de l'environnement", "vigilance") permettrait de signaler des problèmes mais aussi de faire remonter des informations positives tout en tenant à l'utilisation raisonnée de ces technologies - Mise en commun et partage des outils avec le pôle d'accueil 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.1.T, 1.2.T, 1.3.T, 1.4.T, 1.6.HA, 1.7.HA, 2.3.FE, 2.5.HA, 3.1.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	Jean-Paul AMAT				
Partenaires techniques	ONF, CD55, CENL, CPEPESC, OT, CDT, FNE...				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	Temps de personnel dédié - Supports de communication - Visites/actions de sensibilisation				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Sensibiliser, informer, surveiller	X	X	X	X	X

ACTION 1.6.HA		GÉRER DURABLEMENT LE MUSÉE DE PLEIN AIR			
CONTEXTE					
<p>Le massif forestier de Verdun propose un exceptionnel musée de plein air préservé et accessible à tous. Les nombreux vestiges, les traces encore très présentes des combats sur le terrain et dans les sous-bois, les stèles et monuments commémoratifs, les villages détruits lui confèrent une dimension universelle qu'il faut transmettre.</p> <p>Le « musée de plein air » est composé des différents espaces aménagés pour le public : villages détruits, sites aménagés et mis en valeur par le Département (PC119, Froideterre, 4 cheminées, Roi de Prusse...), sentiers historiques et ouvertures paysagères. Associé aux édifices historiques et aux monuments existants, il confère au champ de bataille une dimension pédagogique unique en France et en Europe. Si cette action a déjà été conduite lors du premier contrat de projet, il est maintenant proposé de lui donner une dimension plus universelle.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir en état de conservation, valoriser et entretenir les différents sites du « musée de plein air » - Révéler la dimension universelle du « musée de plein air » et lui donner une cohérence d'ensemble - Développer les attraits du « musée de plein air » aux niveaux national et international - Associer histoire et environnement afin de faire découvrir d'autres attraits du « musée de plein air » 					
DESCRIPTIF					
<p>Valoriser et gérer les sites du "musée de plein air" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien permanent de ces sites - Mise en valeur de ces sites accessibles au public - Mise en cohérence de l'ensemble de ces sites <p>Développer l'universalité du "musée de plein air" :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les villages détruits sont une composante identitaire du « musée de plein air », il nous faut mettre en exergue ses attraits autour de la pierre, de l'arbre, de l'âme. Chaque village portera un thème (lors des rencontres de Verdun) - Valoriser les sentiers créés par des contenus historiques et environnementaux (fiche 1.7.HA) - Lire et interpréter les paysages à partir du Mémorial de Verdun - Communiquer par le biais de différentes technologies (tablettes, application smartphone pour grand public, accompagnement de groupes scolaires et visites guidées) <p>Péréniser les conventions d'occupation et de gestion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'assurer de la pérennité des structures de réinsertion pour entretenir durablement le musée de plein air - Coordonner les actions d'entretien avec l'ONF (plan de gestion) 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.1.T, 1.4.T, 1.5.FE, 1.7.HA, 2.2.FE, 2.6.HA, 2.8.HA				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	CD55				
Partenaires techniques	ONF, DRAC, DREAL, CAGV, ONAC VG ; Villages Détruits				
Sources de financement envisagées	Région GE, DPMA, CD55, DREAL, CAGV, fondation du patrimoine.				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Maintenir en état de conservation et entretenir les sites du musée de plein air	X	X	X	X	X
Révéler la dimension universelle du musée de plein air et lui donner une cohérence d'ensemble		X	X	X	X
Développer les attraits du musée de plein air aux niveaux national et international.		X	X	X	X
Associer histoire et environnement afin de faire découvrir d'autres attraits du musée de plein air.	X	X	X	X	X

ACTION 1.7.HA	VALORISER LES AMÉNAGEMENTS CRÉÉS DANS LA FORÊT D'EXCEPTION DE VERDUN				
CONTEXTE					
<p>Dans le cadre du premier contrat de projet, l'ONF a créé cinq sentiers historiques sur le massif forestier. Ils ont vocation à faire découvrir le champ de bataille.</p> <p>En complément de ceux du musée de plein air (sentier du Roi de Prusse notamment) et de celui de la CAGV sur le village détruit de Vaux, ces sentiers sécurisés seront équipés d'informations historiques et environnementales afin de les promouvoir et d'inciter le public à les parcourir.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et élargir l'intérêt des sentiers créés - Varier l'offre de visite - Sensibiliser le public à l'histoire et à l'environnement - Assurer un entretien permanent des aménagements existants 					
DESCRIPTIF					
<p>Valorisation des aménagements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les cinq sentiers créés par l'ONF, un dispositif pédagogique alliant histoire et environnement sera mis à disposition du grand public et des scolaires. Les thèmes proposés pour l'histoire sont ceux de l'infanterie, de l'artillerie et des animaux. Pour l'environnement, les contenus présenteront la biodiversité et les espèces remarquables. Le projet pédagogique sera développé par les scolaires en lien avec CANOPé et prendra en compte les effets du changement climatique. Les panneaux qui seront mis en place répondront à une charte graphique harmonisée et cohérente à l'échelle du massif - Sur le sentier du village détruit de Vaux, la complémentarité entre les thématiques historiques et environnementales a également été recherchée dans la même logique. Les contenus seront proposés sous forme dématérialisés - Un des sentiers existant pourrait aussi accueillir des infrastructures axées sur la santé et le bien être : parcours de santé (en lien avec l'histoire du service de santé des armées), sylvothérapie <p>Developpement d'outils numériques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Connecter les sentiers <i>via</i> une application - Balades interactives <p>Entretien des infrastructures existantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rechercher des financements pour l'entretien des aménagements : le coût de l'entretien de ces sentiers pourrait être financé par l'organisation de randonnées (exemple "route des Hommes") et d'autres manifestations et/ou par une participation incluse dans les billets d'entrées des sites payant (convention de partenariat) - Maintenir en condition les équipements et mobiliers 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.1.T, 1.5.FE, 1.6.HA				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	CD 55				
Partenaires techniques	ONF, DRAC, DREAL, CANOPé, CAGV, DHDA, ASCB.				
Sources de financement envisagées	DREAL, CD55, Région GE, CAGV ; Fondation du patrimoine et autres mécènes				
Budget estimatif	Temps de personnel - Travaux - Aménagement des sentiers (panneaux, mobilier) - Travail avec CANOPé - Outils numériques - Entretien, sécurisation				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Renforcer l'intérêt des sentiers créés	X	X	X	X	
Proposer une offre de visite variée		X	X	X	X
Sensibiliser le public à l'histoire et à l'environnement	X	X	X	X	X
Assurer un entretien permanent des aménagements existants	X	X	X	X	X

AXE 2 : PRÉSERVER LES RICHESSES ET LES PROTÉGER DES ALÉAS

ACTION 2.1.FE	METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE GESTION FORESTIÈRE DANS DES CONTEXTES SPÉCIFIQUES				
CONTEXTE					
<p>Les contraintes de gestion engendrées par les multiples enjeux en forêt domaniale de Verdun se superposent dans le temps et l'espace au point de devenir très lourdes. Sols sensibles, vestiges, milieux naturels, espèces protégées, fréquentation touristique... imposent d'adapter les interventions comme les exploitations forestières et les travaux sylvicoles, et de rechercher des solutions innovantes pour une gestion multifonctionnelle soucieuse de ces enjeux.</p> <p>Durant le premier contrat de projet ont ainsi été lancées des techniques d'exploitation des bois alternatives notamment sur les secteurs sensibles et à enjeux (villages détruits, sites à forte fréquentation touristique...). La poursuite de ce premier travail est nécessaire afin d'adapter au mieux la gestion forestière au contexte particulier de cette forêt.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Rassembler les documents faisant état des règles de conservation et de protection des enjeux dans la forêt, ainsi que des mesures de valorisation et de gestion forestière - Développer des solutions techniques innovantes dans le cadre de la gestion forestière en contexte spécifique - Mettre en place des partenariats financiers pour initier ces techniques et participer aux surcoûts qu'elles engendrent 					
DESCRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un catalogue des techniques de gestion forestière existantes, exploitation des bois, travaux sylvicoles..., et des mesures alternatives adaptées à chaque contexte particulier : débardage à cheval, par câble mât... - Recherche de solutions techniques innovantes et adaptées aux différents contextes ou situations rencontrées - Expérimentation et mise en œuvre de ces solutions - Evaluation des coûts de gestion et d'intervention - Recherche et pérennisation des cofinancements pour financer la mise en œuvre des techniques innovantes 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X	X	X		
Fiches en lien	2.7.HA				
Porteur de projet	ONF				
Coordinateur/Animateur					
Partenaires techniques	ONF, gestionnaires des sites, collectivités...				
Sources de financement envisagées	ONF, gestionnaires des sites, collectivités...				
Budget estimatif	Temps de personnel dédié - Coûts de gestion et d'intervention				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisation du catalogue	X				
Actualisation du catalogue		X	X	X	X
Recherche de solutions		X	X	X	X
Evaluation des coûts		X	X	X	X
Expérimentation et mise en œuvre		X	X	X	X

ACTION 2.2.FE		RÉALISER DES ACTIONS EN FAVEUR DES ECOSYSTÈMES ET DES ESPÈCES			
CONTEXTE					
<p>Les cinq années du premier contrat de projet ont été consacrées à l'acquisition de nouvelles connaissances, notamment dans le domaine naturaliste avec la réalisation de nombreux inventaires (avifaune, champignons saproxyliques, chiroptères, entomofaune, cours d'eau, flore obsidionale...).</p> <p>Les résultats obtenus s'inscrivent dans le renouvellement du label : ils permettent de mieux connaître les milieux naturels, la faune, la flore et la fonge présents sur le site et de préconiser des modes de gestion pour mieux les conserver et les préserver.</p> <p>Le deuxième contrat de projet mettra en œuvre des actions ciblées qui prendront en compte la mobilité des milieux dans le contexte du changement climatique et des crises sanitaires.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer à la conservation ou à la restauration des espèces et des milieux naturels de la forêt domaniale par des actions appropriées, tout en faisant connaître cette richesse au grand public (pour ce volet : voir fiche 1.5.FE) - Poursuivre les opérations réalisées et en lancer de nouvelles, en faveur des écosystèmes et des espèces - Renforcer le lien avec les mesures de gestion du site Natura 2000 et la Trame Verte et Bleue du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Lorraine et du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des territoires (SRADDET) du Grand Est (dénommé « Grand Est Territoires ») 					
DESCRIPTIF					
<p>Identification des actions réalisées et des actions à mettre en place</p> <p>Poursuite et réalisation d'actions en faveur des écosystèmes et des espèces, en lien avec les mesures de gestion prévues par le DOCOB du site Natura 2000, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pelouses calcaires et plateau de Douaumont - Cours d'eau et zones humides : travaux de génie écologique, gestion de la ripisylve, des embâcles, des zones humides... en lien avec les acteurs de l'eau - Milieux souterrains ou confinés : protéger et sécuriser des gîtes à chiroptères (ouvrages, sapes...) - Forêt : mesures de gestion forestière courantes et en lien avec l'aménagement (flots de sénescence ou Natura 2000, trame de vieux bois et d'arbres bios, lisières, milieux ouverts...) - Sites concédés classés en ENS : poursuite des actions du plan de gestion réalisé par le Département de la Meuse et mise à jour des données naturalistes 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
		X			
Fiches en lien	1.5.FE, 3.1.FE, 3.2.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	À définir/ Lien avec le futur animateur Natura 2000				
Partenaires techniques	ONF, CD55, CENL, CPEPESC, partenaires Natura 2000...				
Sources de financement envisagées	CR Grand Est, Fonds européen, Natura 2000, Agence de l'eau...				
Budget estimatif	Temps de personnel correspondant - Travaux de gestion				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Identification des actions	X	X			
Réalisation d'actions	X	X	X	X	X

ACTION 2.3.FE		GARANTIR L'ÉQUILIBRE FAUNE-FLORE ET LA GESTION DURABLE			
CONTEXTE					
<p>L'article L. 425-5 du code de l'environnement précise que « l'équilibre agro-sylvo-cynégétique consiste à rendre compatibles, d'une part, la présence durable d'une faune sauvage riche et variée et, d'autre part, la pérennité et la rentabilité économique des activités agricoles et sylvicoles (...) » Ainsi, l'objectif de cet équilibre est de pérenniser la présence de la faune sauvage en maintenant la biodiversité courante ou plus rare, en évitant la prédominance de certaines espèces, tout en conservant une certaine rentabilité économique.</p> <p>Le massif forestier auquel appartient la FD de Verdun ajoute un enjeu de protection des cultures périphériques et également, des sites de mémoires, notamment la nécropole nationale de Fleury.</p> <p>Activité sociale pour ses pratiquants, la chasse au grand gibier est aussi un outil de gestion des milieux naturels. Elle doit se dérouler dans les meilleures conditions de sécurité pour ses pratiquants et pour les autres usagers. Elle est régie par un plan de chasse, un des outils qui fixe les niveaux de prélèvements pour assurer l'équilibre entre les enjeux (production de bois, protection des milieux, accueil du public...) et la présence des animaux.</p> <p>La gestion durable des forêts passe donc par le maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique. La forêt de Verdun est en déséquilibre, mais réversible. Il est indispensable de maximiser les chances de réussite des actions, d'une part de régénération de la forêt, de reconstitution post crise scolytes, d'autre part de préservation des écosystèmes.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la continuité de l'activité chasse, par le partage du territoire avec les autres activités - Maîtriser la population de grand gibier et son impact sur les milieux - Sensibiliser le grand public sur la nécessité de la gestion cynégétique (en lien avec fiche 1.5.FE) 					
DESCRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Gestion partenariale avec les adjudicataires de la forêt domaniale, en particulier pour l'espèce cerf - Partage du constat des situations de déséquilibre et ciblage des secteurs où il faut exercer une pression de chasse particulière - Distribution des dispositifs de marquage par l'ONF aux locataires de la chasse, au fur et à mesure de la saison, en fonction des prélèvements en cours et des déplacements des populations, ainsi que des constats de dégâts sur les peuplements - Promotion d'une activité cynégétique respectueuse et positive pour le territoire - Recherche et développement de nouvelles techniques de gestion cynégétique 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
		X			
Fiches en lien	1.5.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	ONF et autre partenaire à définir (ASPTT, FFR)				
Partenaires techniques	Locataires de chasse, personnels UT de Verdun-Damvillers, Fédération de chasse, DDT, OFB, COFOR, autres partenaires associatifs (ex : Fédération de randonnée pédestre, ASPTT)				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
États des lieux	X				
Mise en œuvre	X	X	X	X	X
Constats, résultats, pistes d'amélioration		X	X	X	X

ACTION 2.4.HA	INVENTORIER ET SAUVEGARDER LE PATRIMOINE VERNACULAIRE DE LA GRANDE GUERRE		
CONTEXTE			
<p>Le champ de bataille de Verdun est parsemé de nombreux petits édifices hérités de la présence des combattants français et allemands. Ces constructions modestes (monuments, fontaines, autels de campagne, stèles, cénotaphes, traces épigraphiques...) témoignent de la vie quotidienne des soldats au front. Certains vestiges remarquables sont l'œuvre de soldats sculpteurs et sont d'une grande qualité esthétique et artistique. Ce patrimoine est néanmoins très vulnérable face aux travaux d'infrastructures et au risque de pillage d'amateurs de militaria. La commission propose qu'un inventaire photographique systématique soit réalisé dans le cadre d'un conventionnement avec les services de l'Inventaire régional (Région Grand Est), que les pièces les plus significatives soient sauvegardées, par moulage préventif et/ou par dépose et stockées dans un dépôt lapidaire contrôlé et que les éléments les plus remarquables fassent l'objet d'une demande de protection Monument Historique (Procédure immeuble ou objets en fonction de l'implantation des biens). Cette action renforce celle menée durant le premier contrat de projet (requalification des forts). La finalité de cette action est la publication d'un inventaire. Un stockage pourrait se faire dès maintenant au fort de Douaumont.</p>			
OBJECTIF(S)			
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser l'inventaire et la cartographie du patrimoine vernaculaire du champ de bataille de Verdun et favoriser leur prise en compte dans le plan de gestion de la forêt domaniale. Unique en France et en Europe, le champ de bataille serait ainsi structuré pour ses atouts architecturaux, œuvres de soldats français et allemands, et surveillé afin d'éviter toute forme de disparition (usure du temps, pillage) - Sauvegarder un patrimoine universel de la Grande Guerre et du champ de bataille de Verdun en particulier - Cartographier les éléments patrimoniaux en vue de leur gestion durable - Améliorer les connaissances et étudier ce patrimoine bâti et/ou sculpté (techniques, matériaux, stylistique) - Protéger certaines œuvres selon leurs qualités architecturales et/ou artistiques - Publier l'inventaire et l'étude de ce patrimoine vernaculaire de la Grande Guerre 			
DESCRIPTIF			
<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire physique et photographique du « petit patrimoine » après mise à jour du recensement réalisé auprès du Souvenir Français, des agents ONF et autres personnes ressources - Cartographie et classification selon l'intérêt archéologique, historique, architectural et stylistique - Étude des éléments remarquables - Gestion documentaire (base de données photographique et fiches descriptives) - Sauvegarde par moulage de certains vestiges en vue de recherches scientifiques et d'une présentation - Stockage dans un lieu sécurisé (dépôt contrôlé) - Favoriser l'inscription, le classement des éléments remarquables à des fins de préservation et de valorisation - Réaliser des présentations sous forme de conférences sur un état des lieux des vestiges découverts et recensés (conférences- présentations au public- sensibilisation des scolaires) pendant la durée de vie du contrat de projet - Édition d'une publication 			
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
	X		X
Fiches en lien	2.6.HA, 4.4.FE		
Porteur de projet	À définir		
Coordinateur/Animateur	CD55		
Partenaires techniques	ONF, DRAC, DREAL, Service de l'Inventaire régional (RGE), Archives départementales, Souvenir Français, CAGV, ONAC GV, ASCB, Villages Détruits.		
Sources de financement envisagées	Fondation du patrimoine, DPMA, DRAC, Région GE.		
Budget estimatif	Fonctionnement - Études et analyses - Travaux dépose et restauration - Publication		

Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Point de situation des vestiges connus Inventaire de terrain Cartographie	X	X			
Classification et orientation des mesures de sauvegarde et/ou de protection		X	X		
Etudes et analyses Inscription et/ou classement		X	X	X	X
Gestion documentaire Archivage photographique		X	X	X	
Dépose de certaines œuvres en lieu sécurisé		X	X		
Moulage préventif		X	X	X	
Publication Restauration Valorisation				X	X

ACTION 2.5.HA	METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE PÉRENNE DE GESTION DES COLLECTIONS ISSUES DU CHAMP DE BATAILLE				
CONTEXTE					
<p>Malgré des décennies de disparition des objets militaires de surface, le massif forestier de Verdun reste un ensemble archéologique majeur du premier conflit mondial. Les travaux réalisés, les évolutions du sol liées à l'exploitation forestière, la succession des saisons et des années favorisent la découverte de matériels et d'équipements qui permettent d'envisager une collection unique d'objets issus de l'organisation du terrain et de la vie des combattants.</p> <p>Cette collection, consacrée au champ de bataille de Verdun, doit dorénavant être répertoriée, entreposée dans un lieu unique, montrée au public et proposée à la recherche.</p> <p>Cette action est novatrice. Elle est indispensable dans ce contrat de projet.</p> <p>Les procédures qui réglementent les collections publiques existent, il convient ici de les mettre en œuvre.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les collections issues du champ de bataille, actuellement dispersées en divers lieux privés et sites mémoriaux - Sensibiliser les acteurs du champ de bataille à la préservation de ces collections, à la lutte contre le pillage, et au signalement des découvertes fortuites - Coordonner les travaux de terrain et rappeler aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre, les différentes procédures d'autorisation et de réglementation en vigueur (code de l'urbanisme, code du patrimoine) - Regrouper les collections existantes sur un lieu temporaire identifié, puis rechercher un lieu pérenne de dépôt contrôlé - Réaliser un inventaire normalisé des collections 					
DESCRIPTIF					
<p>Mettre en place une politique et des outils de conservation durable des collections d'objets mobiliers issues du champ de bataille ainsi qu'une médiation et des outils de communication aux fins de sensibiliser les usagers au respect des réglementations et des risques encourus (Code pénal)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des objets mobiliers et lapidaire détenus par les sites mémoriels et les collections privées - Mise en place d'un dépôt temporaire et d'un registre d'inventaire normalisé - Identification d'un lieu pérenne de conservation sous contrôle d'un personnel habilité - Edition d'une plaquette à large diffusion dans les OT et sites mémoriels (exemple fiche ONAC VG) - Réalisation d'un catalogue des collections en vue d'expositions temporaires 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.5.FE, 4.1.T				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	CD55				
Partenaires techniques	ONF, DRAC, DREAL, CAGV, Communes du champ de bataille, ONAC VG, ASCB Gendarmerie – sous-préfecture				
Sources de financement envisagées	Fondation du patrimoine, DPMA, Région GE				
Budget estimatif	- Fonctionnement - Entretien (dépôt) - Édition - Temps de personnel				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Inventaire des collections existantes Dépôt dans un lieu temporaire	X	X	X		
Inventaire normalisé		X	X	X	
Définition lieu pérenne de conservation et modalités de contrôle de la collection	X	X	X	X	X
Actions de sensibilisation Édition d'une plaquette	X	X	X	X	X
Élaboration d'une charte d'usages du champ de bataille	X	X	X		
Réaliser un catalogue des collections en vue d'expositions temporaires			X	X	X

ACTION 2.6.HA	INSCRIRE OU CLASSER DES SITES REMARQUABLES				
CONTEXTE					
<p>Le massif forestier de Verdun abrite des monuments emblématiques de la Première Guerre mondiale. Erigés pour nombre d'entre eux par des associations d'anciens combattants français, voire par des individuels, ils témoignent de phases du conflit, de la souffrance et du deuil, de la reconstruction, du devoir de mémoire. Aussi, les inscrire ou les classer est une démarche qui transmet durablement la mémoire. Et ce d'autant plus que l'empreinte de certains monuments s'est forgée dans des paysages forestiers en évolution constante, mais aujourd'hui marqués par la crise sanitaire sur les épicéas (Driant, Maginot). La démarche doit être finement concertée avec l'ONF afin de lui éviter (ou de minimiser) des contraintes pour l'exploitation du massif forestier.</p> <p>Cette action est novatrice. Elle doit être concertée.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser les monuments emblématiques en vue de leur classement - Conforter la dimension historique unique du champ de bataille - Protéger et promouvoir la mémoire combattante et son histoire 					
DESCRIPTIF					
<p>Inscrire ou classer certains monuments durant la période de reconduction du label affirmera la volonté des porteurs de projet de transmettre l'histoire aux générations futures :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Monument Driant (une action a été entreprise vers la DPMA afin d'intégrer les tombes au sein des sépultures nationales) - Monument Maginot - Lion de Souville - Soldat du Droit - Chapelles des villages détruits - Stèles diverses emblématiques 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.6.HA, 2.4.HA, 2.7.HA, 2.8.HA				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	CD55				
Partenaires techniques	ONF, DRAC, DREAL, DPMA, Fondation du Patrimoine, Médailleurs Militaires, Légion d'honneur, UNC, Fédération Maginot ; ASCB.				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Recenser les monuments emblématiques en vue de leur classement	X				
Conforter la dimension historique unique du champ de bataille		X			
Protéger et promouvoir la mémoire combattante et son histoire			X	X	

ACTION 2.7.HA		PRENDRE EN COMPTE LES ENJEUX HISTORIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES			
CONTEXTE					
<p>La commission est associée aux travaux de révision du plan d'aménagement forestier de l'ONF (2020) en vue d'identifier et hiérarchiser les secteurs à enjeux historiques et patrimoniaux sur l'ensemble du massif. De plus, la cartographie Lidar acquise dans le cadre du premier contrat de projet et les travaux de recherche qui ont suivi permettent aujourd'hui d'identifier les lieux de vie (camps) et les autres espaces d'occupation significatifs (postes d'observation, communication, secteur d'artillerie et stockage de munition...). Ces zones présentent des vestiges et du mobilier archéologique dignes d'une conservation durable pour les générations futures.</p> <p>Cette démarche novatrice permet de parfaitement identifier les vestiges patrimoniaux à haute valeur ajoutée en vue de leur préservation et en cohérence avec le plan d'aménagement forestier.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Identifier et hiérarchiser les enjeux archéologiques et historiques du champ de bataille de Verdun - Répertoire sur la cartographie Lidar les sites bien conservés et hiérarchiser leur intérêt conservatoire - Mettre en œuvre une préservation durable compatible avec la gestion forestière - Conforter le massif forestier du champ de bataille comme territoire de recherche archéologique et scientifique 					
DESCRIPTIF					
<p>Enjeux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer une carte des enjeux qui doit permettre d'identifier et qualifier les secteurs : d'intérêt scientifique, d'intérêt patrimonial (historique et naturel), d'intérêt touristique - Créer un référentiel des secteurs à fort intérêt patrimonial et un catalogue des actions de préservation - Proposer le mode de gestion et/ou de protection de ces secteurs le mieux adapté - Mettre en œuvre des solutions de préservation et/ou protection de ces secteurs, accompagnées de mesures de gestion forestière appropriées - Évaluer l'incidence financière sur la gestion et l'exploitation forestières des mesures à mettre en œuvre - Partager les surcoûts de gestion <p>Créer des réserves archéologiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sélectionner des espaces propices aux travaux archéologiques et historiques immédiats ou, comme réserve archéologique (par exemple, camps, villages détruits, PC Driant...) - Initier des programmes de recherche et/ou des sujets de thèses en lien avec l'Université et autres institutions de recherche, françaises et étrangères 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X	X	X		
Fiches en lien	2.1.FE, 2.6.HA, 4.4.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	DRAC				
Partenaires techniques	ONF, CD55, DRAC, DREAL, Archives Départementales, CAGV, ONAC VG, universités, écoles spécialisées dans le paysage comme celle de Blois...				
Sources de financement envisagées	Région GE, CD55, DRAC				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Identifier et hiérarchiser les enjeux archéologiques et historiques	X	X			
Identifier les sites et hiérarchiser leur intérêt		X	X		
Mettre en œuvre une préservation durable	X	X	X	X	X
Mettre en œuvre des mesures de gestion forestières adaptées et partager leur surcoût	X	X	X	X	X
Conforter le massif forestier du champ de bataille comme territoire de recherche archéologique et scientifique			X	X	X

2.8.HA		REQUALIFIER LE SITE DE MÉMOIRE DU BOIS DES CAURES			
CONTEXTE					
<p>Le centenaire de l'édification du monument Colonel Driant aura lieu en 2022. Symbolique du déclenchement de la bataille de Verdun, de la résistance et de la bravoure du soldat français dont les deux bataillons de chasseurs à Pied (56^e et 59^e BCP) et d'un régiment d'infanterie. Le site de mémoire constitué par l'ensemble historique PC du colonel Driant, monument Driant et bois des Caures doit être valorisé, afin de transmettre notre histoire aux jeunes générations. Le paysage aux abords de ce site de mémoire a été brutalement modifié par la crise sanitaire touchant les épicéas.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Rénover un monument emblématique de la bataille de Verdun, le monument Driant - Garantir le transfert du site vers les nécropoles nationales (DMPA) afin d'assurer sa longévité, l'entretien permanent des tombes et l'organisation des cérémonies - Reboiser les abords du site de mémoire du bois des Caures dans une démarche 1 200 Chasseurs de Driant-1 200 arbres à replanter - Redonner un aspect plus accueillant au site mémoriel du bois des Caures, dans la suite de l'allée paysagère rénovée en 2020, et aménager un espace pour les cérémonies - Embellir paysagèrement et symboliquement les abords immédiats du monument, par exemple avec des massifs de fleurs de couleur bleue et jonquille (jaune) 					
DESRIPTIF					
<p>Le bois des Caures connaît le 21 février de chaque année (ou le dimanche le plus proche de ce jour), une cérémonie commémorative destinée à rendre hommage aux combattants français qui ont vaillamment résisté aux assauts de l'armée allemande. Les pertes humaines furent importantes et le colonel Driant – député de Meurthe-et-Moselle- y a fait le sacrifice de sa vie en montrant ses valeurs dans le commandement et son sens élevé du devoir. Site fort symbolique du service de la France, il doit bénéficier d'aménagements et de requalifications qui favoriseront les accès à l'histoire et aux valeurs républicaines.</p>					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.1.T, 1.6.HA, 2.6.HA				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	ASCB, Promotion de Saint-Cyr Colonel Driant				
Partenaires techniques	CD 55, ONF, DPMA, DREAL, DRAC, ONAC VG, CAGV, DRAC				
Sources de financement envisagées	CD 55, fondation du patrimoine , DPMA , CAGV				
Budget estimatif	Temps de personnel - Travaux d'infrastructure - Travaux de reboisement et d'embellissement paysager				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Rénover un monument emblématique de la bataille de Verdun	X	X			
Garantir le transfert du site vers les Nécropoles Nationales	Dossier en cours depuis 2017	X			
Reboiser les abords du site mémoriel du bois des Caures avec 1200 arbres		X			
Redonner un aspect accueillant au site de mémoire du bois des Caures et aménager un espace pour les cérémonies	X	X			
Embellissement paysager aux abords immédiats du monument	X	X			

AXE 3 : UNE FORÊT POUR EXPÉRIMENTER ET S'ADAPTER AUX ENJEUX DE DEMAIN

ACTION 3.1.FE		SUIVRE L'ÉVOLUTION DES ÉCOSYSTÈMES, EN LIEN AVEC LES CRISES SANITAIRES ET LE CHANGEMENT CLIMATIQUE			
CONTEXTE					
<p>La forêt domaniale de Verdun, terre de guerre, est un espace naturel incomparable. Ses richesses floristique et faunistique, la diversité de ses habitats, la mosaïque de ses milieux en font un territoire d'une paradoxale biodiversité. Le classement en Espaces Naturels Sensibles des sites concédés au Département de la Meuse, le classement en site Natura 2000, la Réserve Biologique Intégrale des Jumelles d'Ornes... illustrent sa qualité environnementale.</p> <p>Le 1^{er} contrat de projet, 2014-2019, a permis l'acquisition de nouvelles connaissances naturalistes sur plusieurs taxons, qui sont venues compléter les inventaires et les suivis existants.</p> <p>Cependant, les forêts sont confrontées (et le seront inéluctablement dans les décennies à venir) à des crises sanitaires ; elles font face à des bouleversements globaux et plus particulièrement au changement climatique. Les espèces, les milieux, les écosystèmes, les paysages sont affectés. Il sera intéressant de suivre l'impact de ces changements sur leur évolution, en lien avec les actions à mettre en œuvre.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser un suivi des écosystèmes, notamment ceux impactés par les bouleversements que connaît la forêt domaniale (crises sanitaires, tests de nouvelles essences, changement climatique...) et des écosystèmes qui seront en libre évolution - Suivre les écosystèmes les plus sensibles - Actualiser les données, mettre à jour les connaissances acquises, en fonction de ce suivi - Mettre à profit (et enrichir en retour) les diagnostics écologiques et les analyses de l'état de conservation réalisés pour le site Natura 2000, se référer aux réserves biologiques en place. - Se positionner en territoire d'expérimentation sur le thème du changement climatique 					
DESCRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Suivi de diverses composantes des écosystèmes (espèces ou groupe d'espèces : amphibiens, chiroptères, habitats, flore, espèces invasives...) dans les espaces gérés (forestiers et non forestiers, ex. sites concédés au département) et notamment les zones impactées par les crises sanitaires, les unités de gestion concernées par des tests en gestion, les espaces en libre évolution... - Actualisation des données existantes, mise à jour des connaissances naturalistes, en fonction des nouvelles connaissances acquises (ex. LIDAR) et des suivis réalisés - Valorisation des espaces non gérés (RBI des Jumelles d'Ornes ou plateau de Douaumont) comme zones témoins de ces évolutions globales - Étudier le changement climatique et ses effets en proposant le site comme support et sujets de recherche. 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
		X			
Fiches en lien	1.5.FE, 2.1.FE, 2.2.FE, 3.2.FE, 4.4.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	Jean-Paul AMAT, MNE				
Partenaires techniques	CD55, ONF, MNE, CENL, CPEPESC, réseaux et associations naturalistes...				
Sources de financement envisagées	CD55, CR Grand Est, fonds européens, Agence de l'eau...				
Budget estimatif	Temps de personnel - Études				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Suivi des écosystèmes	X	X	X	X	X
Actualisation des données	X	X	X	X	X
Valorisation des zones témoins	X	X	X	X	X
Projets de recherche	X	X	X	X	X

ACTION 3.2.FE	TESTER DE NOUVELLES ESSENCES ET PRATIQUES SYLVICOLES DANS UN CONTEXTE DE CHANGEMENT CLIMATIQUE
CONTEXTE	
<p>Le climat change et les effets en sont déjà visibles sur les forêts (dépérissements, développement de maladies, ravageurs...). Ces bouleversements les impactent, voire les menacent.</p> <p>Afin de garantir le maintien de l'écosystème forestier mais également des différents rôles de la forêt, il faut repenser les pratiques sylvicoles et innover jusque dans les choix des essences qui diversifieront ou composeront les forêts de demain. Face à ce contexte de nouvelle mobilité environnementale, la forêt de Verdun peut se prévaloir d'une géohistoire extraordinairement dynamique. Née sur un territoire anéanti par la guerre, elle est le fruit d'un siècle d'interactions complexes entre nature et société.</p> <p>Dans le premier contrat de projet, une réflexion sur l'adaptation des forêts au changement climatique a donné lieu à une action de test d'essences résineuses. Les nouvelles données disponibles et l'avancement de nos réflexions permettent aujourd'hui d'approfondir cette question.</p> <p>De plus, quelques règles de sylviculture ont déjà émergé du travail, mené actuellement, d'élaboration de l'aménagement forestier de la FD de Verdun 2021-2040 qui guideront la gestion forestière de demain :</p> <ul style="list-style-type: none"> · Favoriser et constituer des peuplements mélangés, diversifiés, mixant des essences feuillus et résineuses qui seront ainsi source d'enrichissement et plus résistants au changement climatique. · Profiter du cortège d'essences forestières naturellement présentes, notamment pour renouveler les peuplements par régénération naturelle. · Les essences naturellement présentes non valorisées par la production forestière auront un rôle d'accompagnement à divers titres : rôle éducateur des essences de production, rôle environnemental, rôle de maintien du couvert arboré... Dans les parcelles où la dynamique naturelle serait restreinte, il pourra être envisagé de tester le semis d'essences accompagnatrices (robinier, bouleau...). · Poursuivre la gestion de la forêt avec une diversité de traitements (futaie irrégulière, conduite des jeunes peuplements...) · Dans les parcelles où il ne sera pas possible de renouveler le peuplement par régénération naturelle, il est prévu de le reconstituer par plantation avec un objectif de 100 ha/an. Pour adapter au mieux la forêt au changement climatique, des essences résistantes à la sécheresse seront introduites en complément. 	
OBJECTIF(S)	
<ul style="list-style-type: none"> - Préserver et pérenniser les écosystèmes forestiers - Conserver une empreinte résineuse ponctuelle et locale sur certains sites ou contextes paysagers. <p><i>Il est important de préciser qu'il n'est évidemment plus question de réinstaller des peuplements résineux monospécifiques sur de grandes surfaces, tel qu'il a été fait après la première guerre mondiale, même dans un objectif mémoriel.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Trouver des essences forestières (feuillues et résineuses) susceptibles de s'adapter aux possibles futures conditions climatiques, mettre en place des pratiques sylvicoles tenant compte de ces incertitudes et suivre l'impact de l'introduction de nouvelles espèces sur les écosystèmes forestiers. - Communiquer auprès du public sur les essais et les résultats des tests réalisés. 	
DESCRIPTIF	
<p>Adapter les essences et les pratiques sylvicoles aux changements climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de tests en gestion d'essences feuillues et résineuses, mise en place de dispositifs de recherche dans ce domaine <p>Des liens seront à créer entre cette opération et les dispositifs existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dispositif régional : Installation d'un réseau de tests de nouvelles essences en gestion • Dispositif national de migration assistée : le projet Giono <ul style="list-style-type: none"> - Essais de pratiques sylvicoles innovantes, dans le domaine des coupes, des plantations, des travaux sylvicoles - Déploiement de bonnes pratiques, liées à la gestion de l'incertitude, qui prendront en compte les composantes économiques, environnementales et sociales. Celles-ci ne seront pas priorisées, la démarche s'inscrivant dans la multifonctionnalité et dans l'évolutivité. - Conserver des zones en libre évolution. Ces zones seront déterminées d'une part dans le document d'aménagement qui, en cours d'élaboration, ne permet pas encore de les définir, d'autre part en fonction précisément et également en fonction de l'évolution des parcelles scolytées. <p>Communiquer et vulgariser</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication sur les tests et les essais réalisés et diffusion de leurs résultats ; organisation de retours d'expérience auprès des professionnels et du grand public - Valorisation de ces tests pour sensibiliser le public au changement climatique, dans ses modalités et ses échelles temporelle et spatiale 	

Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
		X			
Fiches en lien	1.5.FE, 3.1.FE				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	ONF				
Partenaires techniques	ONF, CD55, CNPF, INRAE, professionnels de la filière (pépiniéristes, entrepreneurs de travaux forestiers...)				
Sources de financement envisagées	ONF, CD55, CR Grand Est, mécénat, fonds européens ...				
Budget estimatif	Temps de personnel - Mise en place de tests (fournitures et travaux)				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Tests	X	X	X	X	X
Mise en œuvre	X	X	X	X	X
Suivis		X	X	X	X
Communication	X	X	X	X	X

AXE 4 : SE FÉDÉRER AUTOUR DU LABEL ET LE PROMOUVOIR

ACTION 4.1.T	ÉLABORER UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION VERDUN, FORÊT D'EXCEPTION®
CONTEXTE	
<p>Aujourd'hui les partenaires n'ont pas développé d'outils et/ou de démarche de communication partagés sur le label et les actions entreprises dans le cadre de Forêt d'Exception®.</p> <p>Pour faire vivre le label « Forêt d'Exception® » et le faire connaître, il est apparu nécessaire d'établir une stratégie et de confectionner des outils adaptés à chaque cible: les équipes des structures engagées dans le label, le grand public, les usagers, la presse, les professionnels, les partenaires et les acteurs institutionnels.</p> <p>La présence, la visibilité, l'intérêt du projet et de l'offre « Verdun, Forêt d'Exception® » sont à organiser sur différents supports et canaux de diffusion.</p> <p>Suite à la crise sanitaire du scolyte et face aux changements climatiques, il est nécessaire de travailler sur un même message qui soit commun aux personnes en charge de l'accueil des visiteurs ainsi que les prescripteurs et partenaires du label soient préparés à porter.</p>	
OBJECTIF(S)	
<ul style="list-style-type: none"> - Pour dynamiser le réseau, il est nécessaire de développer une stratégie globale destinée à sensibiliser le grand public, la presse, les professionnels et d'engager des stratégies spécifiques pour que les partenaires et leurs équipes s'approprient le sujet - Afficher une cohérence entre les acteurs Verdun Forêt d'Exception®, fédérer et renforcer le maillage du réseau - Faire connaître le label, ses actions, son engagement pour le territoire et ses valeurs - Susciter et maintenir la dynamique entre les acteurs - Créer et adopter un langage commun (charte graphique...) 	
DESCRIPTIF	
<p>En vue de s'appuyer sur l'ensemble des capacités opérationnelles des uns et des autres, il est nécessaire de réunir tous les services de communication des organismes partenaires, y compris DHDA, afin de co-construire un plan de communication commun. Il devra être pensé en intégrant la communication à destination de l'interne afin que chaque partenaire du projet s'approprie le label et son univers de communication et l'utilise, mais aussi de l'externe pour sensibiliser les différentes cibles extérieures au projet.</p> <p>Il est préconisé de s'appuyer sur tous les moyens existants pour servir la stratégie posée au service de cette action:</p> <p>Communication Web</p> <ul style="list-style-type: none"> - Communication vers les réseaux sociaux : définir la stratégie (création d'une page Facebook dédiée, Instagram, etc.) et désigner un community manager, élaborer et animer un plan éditorial - Edition d'une e-newsletter vers les professionnels - Création d'un kit de communication « Verdun, Forêt d'Exception® » pour que les partenaires et prescripteurs aient des outils prêts à adapter à leurs supports, leurs réseaux - Accueillir les prescripteurs (presse, influenceurs, professionnels) et organiser des éductours pour les partenaires afin de présenter, commenter et favoriser le relais de l'offre Forêt d'Exception® <p>Communication Print</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maintien et développement de liens avec la Presse : réalisation d'outils dédiés : communiqués et dossiers de presse, visuels libres de droit. Ces documents seront réalisés en version papier et numérique et seront disponibles sur les sites web des partenaires et dans les lieux d'accueil physique - Création d'outils d'accueil « Verdun, Forêt d'Exception® » : carte touristique dédiée, carnet pratique permettant de visualiser les différentes offres « Forêt d'Exception® » (sites, guidage et visites, circuits et sentiers, locations diverses, restauration, suggestions d'excursions et séjours, etc.) - Constitution d'un centre de ressources « tout en images » libres de droit et destinées à tout support de promotion touristique issu des partenaires du label. Ce centre sera créé en interne, alimenté par tous les partenaires mais animé par un seul, dans un espace web partagé - Proposer et développer une charte graphique commune Forêt d'Exception® (visuel, matériaux, mobilier...) <p>Chaque structure s'appropriera les éléments de communication pour les relayer auprès de ses équipes, ses réseaux de partenaires...</p>	

Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2			Orientation 3
	X				X
Fiches en lien	1.1.T, 2.5.HA, 4.3.T, 4.4.FE				
Porteur de projet	Meuse Attractivité				
Coordinateur/Animateur					
Partenaires techniques	Ensemble des acteurs du champ de bataille et partenaires du label, DHDA				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	À définir				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Planning à construire pour échelonner les actions	X	X	X	X	X

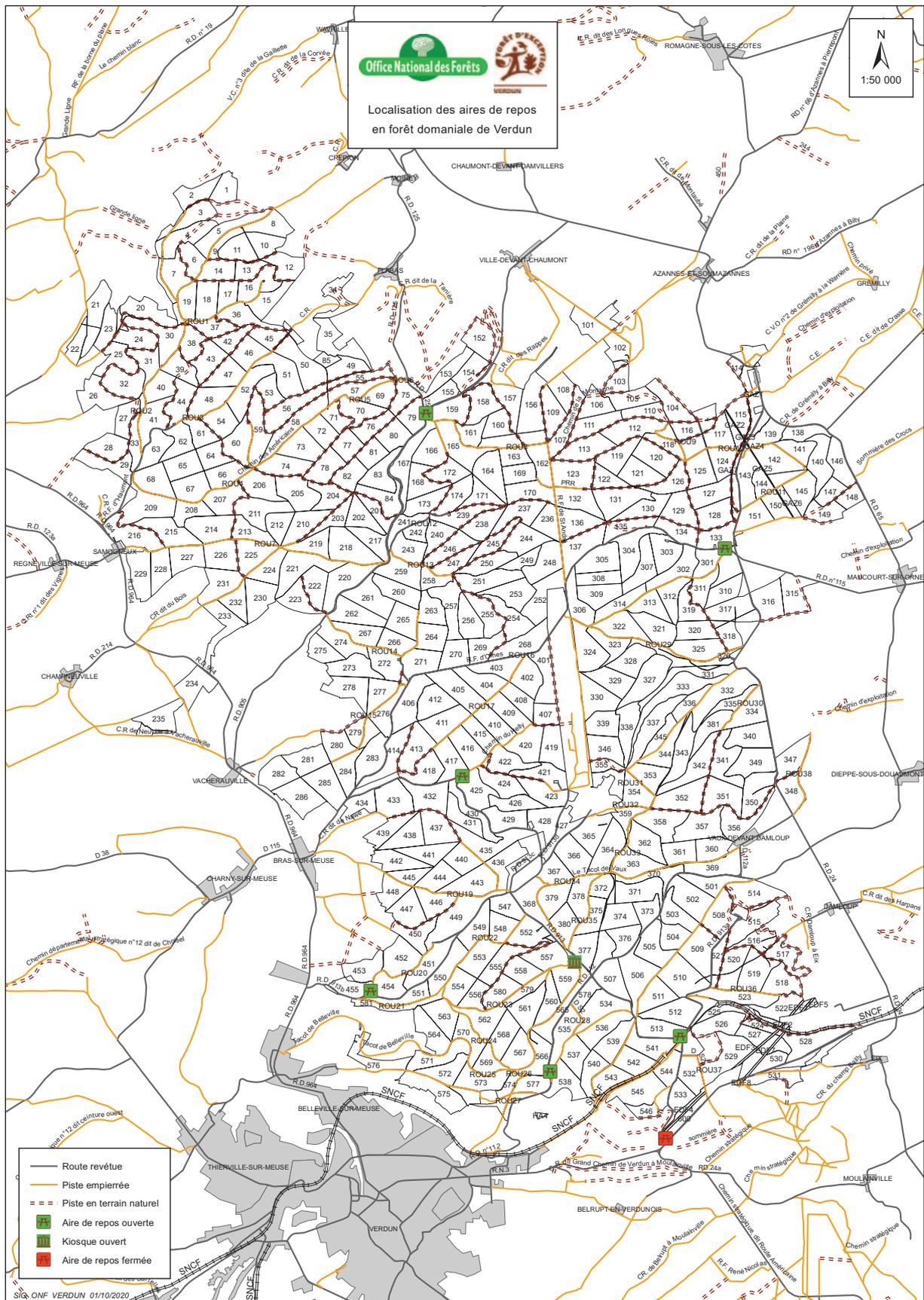
ACTION 4.2.T	ANIMER LE LABEL VERDUN , FORÊT D'EXCEPTION® ET SUIVRE LE CONTRAT DE PROJET		
CONTEXTE			
<p>Le label Verdun, Forêt d'Exception® est une démarche de territoire ambitieuse, partenariale et concertée qui promeut une multifonctionnalité intégrée de la forêt et du champ de bataille.</p> <p>Pour répondre à cette ambition et faire vivre le projet l'animation est essentielle. Le travail régulier d'une équipe projet paraît nécessaire afin de pérenniser la dynamique de territoire qui s'est développée autour du label et d'accompagner les projets qui sont mis en œuvre dans le cadre de la démarche.</p>			
OBJECTIF(S)			
<ul style="list-style-type: none"> - Animer le label - Faire vivre et dynamiser la démarche - Pérenniser la dynamique des acteurs et les partenariats mis en place dans le cadre de la démarche - Fédérer et impliquer les acteurs du label - Suivre le contrat de projet 			
DESCRIPTIF			
<p>Création d'une 4^e commission : Commission technique financière et éthique</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir les attendus, les attributions, la composition de cette nouvelle commission - Réunion de la commission <p>Animation du label :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Animation des instances locales : gestion administrative, organisation et animation du comité de pilotage, des commissions techniques, comités de suivi et autres réunions - Coordonner/mettre en œuvre les demandes de renouvellement et les contrats de projet - Communiquer/informer les acteurs <p>Participation au réseau Forêt d'Exception® :</p> <ul style="list-style-type: none"> - National - Grand Est <p>Suivi et évaluation du contrat de projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suivre la réalisation du contrat de projet et des actions - Évaluer le contrat de projet et les actions par le biais d'outils de suivi et de bilan (tableau de suivi, bilan annuel) - Recherche de financements (subventions, mécènes...) avec les porteurs 			
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3
	X		X
Fiches en lien	À définir		
Porteur de projet	ONF		
Coordinateur/Animateur			
Partenaires techniques	Meuse Attractivité, CD55, membres du COFIL et des commissions techniques		
Sources de financement envisagées	À définir		
Budget estimatif	Animation - Suivi		

Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Travail sur la création de la 4 ^e commission	X				
Réunion de la 4 ^e commission	X	X	X	X	X
Animation du label	X	X	X	X	X
Communication interne	X	X	X	X	X
Participation au réseau national et Grand Est	X	X	X	X	X
Suivi et évaluation des actions de la démarche	X	X	X	X	X
Réaliser le prochain contrat de projet et la demande de renouvellement du label 2026				X	X

ACTION 4.3.T		PROMOUVOIR FORÊT D'EXCEPTION® AU TRAVERS DES ÉVÈNEMENTS CULTURELS			
CONTEXTE					
<p>Lors des 5 premières années du précédent contrat de projet et notamment dans le cadre de la commémoration annuelle de la Bataille de Verdun, un vaste programme d'animations culturelles et de cérémonies mémorielles a été mis en œuvre à destination du grand public (les 4 jours de Verdun, le festival du film d'histoire ...). Il a permis de mettre à l'honneur la forêt domaniale de Verdun, territoire marqué par la guerre mais également de promouvoir le label Forêt d'Exception®. Améliorer encore la notoriété et les apports du label auprès du grand public, et toucher un public international est un objectif à poursuivre. Aborder l'histoire de la Forêt d'Exception de Verdun sous l'angle de la culture semble très cohérent. La Mission Histoire du Département de la Meuse propose chaque année un programme socle culturel et historique qui planifie des événements qui permettent de promouvoir Forêt d'Exception®.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Faire découvrir au grand public l'histoire, la nature - Ouvrir vers l'étranger - Dynamiser le territoire 					
DESCRIPTIF					
<p>Organisation de différents événements en lien avec les thèmes de la FE de Verdun :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le salon du livre d'histoire - Le festival du film d'histoire - La plantation symbolique du champ de bataille - La route des Hommes - Les rencontres de Verdun - Le Trail des tranchées - La fête de la nature - ... <p>Promouvoir les supports existants dans les événements et lieux d'accueil :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Documentaire FE <p>Promouvoir FE à l'international par le biais d'événements culturels :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat international en lien avec le second conflit mondial et Bastogne War Museum <p>Événements promotionnels autour de FE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Philatélie : Édition de timbres/ILISA - Carte postale 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
	X		X		
Fiches en lien	1.1.T, 1.3.T, 4.1.T				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	CD55				
Partenaires techniques	ONF, CD55, DRAC, DREAL, CAGV, ensemble des partenaires				
Sources de financement envisagées	Région GE, CD55, DRAC				
Budget estimatif	Temps de personnel - Matériel - Support de communication				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Evènements culturels	X	X	X	X	X

ACTION 4.4.FE	PARTAGER ET ORGANISER L'INFORMATION ET LES CONNAISSANCES ENTRE LES PARTENAIRES DU LABEL				
CONTEXTE					
<p>De par leurs missions, sur toutes les thématiques qui concernent le champ de bataille de Verdun, chaque partenaire possède des données et des informations, et produit des communications et des documents (article, publication, revue de presse, conférence, étude...).</p> <p>Mais ces informations, travaux et outils disponibles ne sont pas toujours connus et diffusés, même dans le cadre du label Forêt d'Exception®.</p> <p>Bien que le premier contrat de projet proposât des actions en faveur du partage de l'information (photothèques commune, mise en commun d'outils internet, presse...), le bilan a fait apparaître que ce sujet méritait d'être approfondi et qu'il était nécessaire de partager, diffuser les informations en interne sur toutes les thématiques de la Forêt d'Exception®.</p>					
OBJECTIF(S)					
<ul style="list-style-type: none"> - Recenser et partager toutes les informations, données, productions... disponibles sur le label et sur le site via un espace commun de données et d'archivage - Centraliser et rendre accessibles les informations qui permettent une première approche du territoire et du label 					
DESRIPTIF					
<ul style="list-style-type: none"> - Analyse de l'adaptation des outils, des méthodologies, des techniques des partenaires pour développer cette action - Mise en place d'une convention de mise à disposition réciproque des données entre les partenaires - Création d'une base de données bibliographique et d'un support de communication - Recherches et apports des partenaires (une personne ressource à désigner par structure) - Mise en commun et archivage des documents, données et productions (inclus les études et connaissances sur la biodiversité) - Réalisation d'une boîte à outil de présentation du label et des connaissances de base sur la Forêt d'Exception de Verdun à destination des "ambassadeurs de la FD de Verdun" 					
Orientations concernées	Orientation 1	Orientation 2	Orientation 3		
			X		
Fiches en lien	2.4.HA, 2.7.HA 3.1.FE, 4.1.T				
Porteur de projet	À définir				
Coordinateur/Animateur	À définir				
Partenaires techniques	Tous les partenaires				
Sources de financement envisagées	À définir				
Budget estimatif	Temps de personnel dédié - Supports informatiques				
Calendrier prévisionnel					
	2021	2022	2023	2024	2025
Étude	X				
Convention de partenariat, création du support	X	X			
Mise en commun et partage		X	X	X	X
Boîte à outils		X	X	X	X

ANNEXE 4 : LOCALISATION DES AIRES DE REPOS EN FORÊT DOMANIALE DE VERDUN



Agence territoriale de Verdun
Centre forestier, Route de Metz
55100 Verdun
Octobre 2020
© Leslie Hillard
Maquette DCOM

